LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comité 21

L'essentiel des rapports de développement durable

entreprises et collectivités

octobre 2014

www.comite21.org – www.agenda21france.org – www.paysdelaloire.comite21.org

Rédactrice en chef

Catherine Decaux

Ont participé à l'étude

Isabelle Boudard
Christine Delhaye
Elise Gaultier
Céline Juteau
Caroline Koulischer
Cécile Rebuffet

Le Comité 21 remercie chaleureusement ses adhérents et ses partenaires pour leur participation à cette note.

Entreprises

Aéroports de Paris
Air France
Bouygues Construction
Caisse des Dépôts
Crédit Mutuel
Eco-Emballages
Egis
EDF
EY
FDJ
Federec
GDF
GSF
La Poste
Macif
Mobivia
Monoprix
Orange
Plastic Omnium
RFF
Saint-Gobain
Sanofi
SAUR
Schneider Electric
Séché Environnement
SNCF
Suez Environnement
Veolia
Vinci

Collectivités

Conseils régionaux
Conseil régional d'Auvergne
Conseil régional de Basse-Normandie
Conseil régional du Centre
Conseil régional d'Ile-de-France
Conseil régional du Limousin
Conseil régional des Pays-de-la-Loire
Conseil régional de Provences Alpes Côte d'Azur
Conseil régional de Rhône-Alpes

Conseils généraux
Conseil général de l'Ain
Conseil général de l'Aisne
Conseil général de l'Allier
Conseil général de l'Essonne
Conseil général du Finistère
Conseil général de la Gironde
Conseil général de l'Isère
Conseil général du Jura
Conseil général de la Nièvre
Conseil général de l'Oise
Conseil général des Pyrénées Orientales
Conseil général de Seine-Saint-Denis
Conseil général des Vosges

Communautés urbaines
Métropole de Nice Côte d'Azur
Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine du Grand Nancy

Intercommunalités / communautés d'agglomération
Communauté d'agglomération de Caen la Mer
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Communauté d'agglomération de Limoges Métropole
Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées
Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne
Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Mairies
Ville de Beauvais
Ville de Bondy
Ville de Cannes
Ville de Clermont-Ferrand
Ville de Colombes
Ville de Courbevoie
Ville de Lille
Ville de Montpellier
Ville de Montreuil
Ville de Nantes
Ville d'Orvault
Ville de Sceaux

Sommaire

Le Focus 4

I – L'essentiel des rapports DD pour les entreprises 5

- Rapports entreprises adhérents 5
- 3 questions à 16
  - **Michel Laviale,** expert national du MEDEF, co-rapporteur du Groupe de travail n°2 de la Plateforme RSE
  - **Pierre-Yves Chanu,** conseiller confédéral de la CGT, co-rapporteur du Groupe de travail n°2 de la plateforme RSE
- Pour en savoir plus 20

II – L'essentiel des rapports DD pour les collectivités territoriales 22

- Rapports collectivités adhérents 22
- 3 questions à 36
  - **Guillaume Sergeant**, directeur développement durable, méthode, suivi des politiques publiques de la ville de Beauvais
  - **Nathalie Pinault**, chargée de mission à la direction générale des services du Conseil général de la Nièvre
- Pour en savoir plus 38

Index

- Index entreprises 40
- Index collectivités territoriales 41

Le Focus

Les rapports développement durable nouveaux sont arrivés !

Si l'automne a tardé à se manifester, l'Infos 21 d'octobre est bien au rendez-vous et vous livre l'essentiel des rapports développement durable millésime 2013 de nos adhérents. De manière obligatoire ou volontaire, de plus en plus d'entreprises et de collectivités se livrent à l'exercice. La richesse des informations mises à disposition mérite qu'on s'y attarde et que l'on en tire certains enseignements.

Sur la forme, on notera l'utilisation croissante de supports innovants et une place plus grande à l'interactivité pour une lecture facilitée. L'intégration du rapport développement durable au rapport d'activité est encore loin d'être majoritaire, puisqu'elle ne représente qu'un tiers des rapports lus des entreprises, et seulement deux rapports de collectivité (sur 52) ont adopté ce système. C'est pourtant un axe à développer car il matérialise la pénétration du développement durable à l'ensemble de la stratégie et des actions.

Bonne surprise du côté des entreprises : le déploiement de projets innovants au service de la stratégie RSE et l'effort mené pour l'intégrer à l'ensemble de la stratégie sont des points qui reviennent très souvent. Qualité de vie au travail, santé, sécurité, mais aussi diversité : tels sont les enjeux majeurs du volet social 2013. Si on note un effort sur l'axe sociétal, comme le souligne l'étude OREE, il reste nécessaire de fournir des informations plus détaillées, entre autre sur les conditions du dialogue avec les parties prenantes.

Côté collectivités, faisant écho à l'actualité nationale, nombre d'entre elles se sont engagées via les outils numériques au service de l'amélioration des procédures et la transparence des données publiques. L'économie sociale et solidaire devient une thématique centrale appréhendée par les trois quarts des collectivités. Autre nouveauté, la solidarité intergénérationnelle, l'égalité hommes-femmes, l'accessibilité pour les handicapés et de prévention des risques font l'objet de nombreuses mesures. De leur côté, les régions et les intercommunalités se distinguent particulièrement en intégrant de plus en plus fréquemment des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Entreprises et collectivités se rejoignent sur deux chantiers majeurs qui sont largement développés dans les rapports : la transition énergétique et la gestion en amont et en aval des déchets. Deux axes qui traduisent bien des enjeux importants tant sur le plan environnemental et social qu'économique.

Cet exercice annuel, encore trop souvent vécu comme une contrainte, doit pourtant être considéré comme un processus essentiel ! Le rapport développement durable est également un formidable outil d'aide à la décision et de mobilisation en interne.

Je vous souhaite une excellente lecture de ces synthèses. J'espère qu'elles vous inspireront quant aux manières de s'approprier le rapport développement durable et qu'elles vous donneront des idées nouvelles pour mettre en œuvre des actions nouvelles au sein de vos entreprises et collectivités.

Catherine Decaux, directrice générale du Comité 21
decaux@comite21.org

A lire aussi : rapport OREE 2ème année d'application rapport extra financier

I – L'essentiel pour les entreprises

Rapports entreprises adhérentes

L'objectif 2015 d'**Aéroports de Paris** (ADP) est de devenir la référence européenne en matière de RSE dans le domaine aéroportuaire. L'année 2013 lui a permis de consolider ses engagements et de déployer sa politique RSE au sein du Groupe. Sur le plan environnemental, ADP a reçu en 2013 le prix *Green Awards* du festival international de Deauville, pour le meilleur film *corporate* pour l'écologie et le développement durable. Il s'agit d'un clip vidéo présentant les nouvelles poubelles des aérogares pour la collecte sélective des canettes et des bouteilles en plastique. L'entreprise a également engagé un plan de déplacement interentreprises sur les plateformes aéroportuaires de Paris Charles de Gaule, Paris Orly et depuis 2013, étendu à Paris-le-Bourget. De plus, en 2013 également, et a installé une cinquantaine de voitures électriques ainsi que des bornes de recharge. Sur le plan sociétal, ADP a signé, en juin 2013, la charte « Entreprises et Quartiers », du ministère de la ville, qui promeut l'accès à l'emploi, la création d'entreprises et le développement économique, social et culturel des quartiers. En avril 2013, le programme Planèt'AIRport s'est vu décerner le trophée des défis RSE 2013 dans la catégorie « dialogue avec les parties prenantes ». Planèt'AIRport accompagne et facilite l'accès à l'emploi aéroportuaire de 2 000 personnes par an. Enfin, sur le plan social, ADP a souhaité impliquer ses collaborateurs dans la RSE avec la création d'un forum RSE qui s'est tenu en novembre 2013. Construit autour de témoignages d'experts internes et externes, il a permis d'approfondir la notion de RSE et de partager les expériences et les bonnes pratiques des entreprises. ADP a également proposé un module de créativité à ses managers pour faire émerger des idées au sein de leurs équipes dans une démarche d'innovation continue. Suite à ce module, un challenge « Innover pour la qualité de service » a été organisé pour les salariés de Paris-Orly en mai 2013 et le jury a récompensé la création d'un fléchage lumineux d'orientation vers les passerelles d'embarquement. Ce dispositif a été déployé avec succès. Didier Hamon – didier.hamon@adp.fr – Téléchargez le rapport

Air France-KLM poursuit son engagement d'entreprise responsable et agit pour concilier croissance, progrès social et respect de l'environnement. Cet engagement est reconnu depuis plusieurs années par les agences de notation extra-financière : le Groupe est classé leader du secteur Transports par *Robeco SAM/DJSI*. En 2013, le Groupe a poursuivi ses actions pour réduire les émissions de CO_2 et la gêne sonore à proximité des aéroports : modernisation de la flotte, procédures de vol optimisées, réduction de la masse embarquée, kit de réduction de bruit sur les A320. Réaffirmant son soutien à la recherche et l'innovation, Air France a adopté une démarche d'éco-conception pour le renouvellement de sa vaisselle long-courrier : plus léger, le nouveau plateau-repas permet de réduire de 30% les émissions de CO2 associées. La compagnie participe au programme IAGOS dont les mesures permettront d'évaluer l'impact de l'aérien sur le changement climatique. Le Groupe a aussi opéré plusieurs vols au biocarburant et mis en œuvre des partenariats comme *Joining our Energies* visant le développement d'une filière de production de biocarburant en France ou le programme KLM Biofuel destinés aux clients *corporate*. Le Groupe mène une politique sociale fondée sur l'égalité des chances et la prévention des discriminations. Air France a lancé une démarche d'innovation participative pour recueillir les suggestions d'amélioration et d'innovation. Enfin, le Groupe favorise l'accès à l'emploi des personnes handicapées en soutenant le secteur protégé avec 16 millions d'achats en 2013, et affirme sa volonté d'ancrage territorial en contribuant à des projets de développement local. Sophie Virapin – sovirapin@airfrance.fr – Téléchargez le rapport

Le développement durable est intégré dans les projets de **Bouygues Construction**, depuis la conception jusqu'à l'exploitation et est source d'innovation et de création de valeur. Ainsi, en 2013, en partenariat avec la ville de Grenoble, Bouygues Construction propose de développer le concept ABC (Autonomous Building for Citizens) : regrouper dans un seul bâtiment « démonstrateur » le maximum d'innovations (autonomie en eau, en énergies et optimisation de la gestion des déchets) qui pourront ensuite être déclinées sur des nouveaux ouvrages pour répondre aux exigences urbaines et sociales de la ville durable. Par ailleurs, Bouygues Construction diminue l'empreinte environnementale de ses chantiers, à travers notamment son label environnemental chantier Ecosite®qui comporte 11 thématiques dont les déchets, l'énergie, la pollution, la consommation d'eau et d'air. En 2013, 68% des chantiers ont ainsi obtenu ce label. De plus, Bouygues Construction a été, en 2013, un acteur majeur de la promotion de la biodiversité urbaine dans les opérations immobilières, notamment à travers le nouveau label BiodiverCity®. Ce label évalue la prise en compte de la biodiversité en fonction de quatre critères : l'engagement du maître d'ouvrage, la recherche d'une architecture écologique, le potentiel écologique de la parcelle et les bénéfices apportés aux utilisateurs et aux riverains. Deux nouveaux partenariats en matière de biodiversité urbaine ont également été signés en 2013, avec Noé Conservation et la Ligue de Protection des Oiseaux. Sur le plan social, Bouygues Construction a lancé en juin 2013, Welink, le réseau des femmes managers de Bouygues Construction. Piloté par 17 femmes issues de toutes les entités du Groupe, Welink a pour objectif de faciliter l'intégration et l'évolution des femmes. Il compte aujourd'hui plus de 500 adhérentes. Par ailleurs, en 2013, Bouygues Construction a reçu le 1er prix des entreprises de construction dans le cadre du Baromètre Novethic sur le reporting environnemental de l'immobilier ainsi que le prix «Parties prenantes» des Trophées de France GBC (Green Building Council). Christine Grezes – c.grezes@bouygues-construction.com – Téléchargez le rapport

Les priorités stratégiques du groupe **Caisse des Dépôts** sont de répondre aux besoins en termes de logements, de financer les entreprises, d'accompagner le développement des infrastructures et de la mobilité durable, de participer à la transition énergétique et écologique. Le groupe Caisse des Dépôts répond aux besoins en logement, en finançant et produisant des logements neufs et en réhabilitant le parc existant, à destination des personnes à revenus modestes. Le fonds d'épargne a permis de financer la réhabilitation de 44 000 logements sociaux en 2013 via l'éco-prêt. Sur le plan environnemental, CDC Climat a développé des projets d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur des sites industriels français comme le site industriel de recyclage de terres rares de Solvay à La Rochelle. Par ailleurs, CDC Infrastructure a investi 35 millions d'euros dans un projet éolien offshore en Allemagne. Le groupe Caisse des Dépôts accompagne également le développement des territoires notamment dans le secteur du transport. En effet, Transdev développe des offres innovantes en faveur de l'intermodalité et des nouveaux services à la mobilité. Par exemple, un service d'autopartage de voitures 100 % électriques rechargées par des bornes alimentées à l'énergie solaire a été lancé en octobre 2013 dans l'éco-quartier Confluence à Lyon. En tant qu'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts agit en investisseur responsable et rend transparents ses engagements, politiques et pratiques dans ce domaine. Sur le plan social, des partenariats ont été conduits, pour faciliter les recrutements, avec les associations Nos quartiers ont du talent (NQT), Mozaïk Rh et Diversité RH. Nicolas Blanc – nicolas.blanc@caissedesdepots.fr – Télécharger le rapport

Le **Crédit Mutuel** allie développement durable et solidarité en tant que banque du lien social, notamment par ses actions en faveur du financement local et des publics les plus fragiles. En 2013, le groupe a financé près de 268 millions d'euros de microcrédits accompagnés à travers trois réseaux : Adie, France Active et France Initiative. En 2013, le Crédit Mutuel, au travers de sa commission RSE, a principalement travaillé sur : la mise en place d'actions RSE dans les caisses, la communication sur les initiatives RSE mises en œuvre sur leurs territoires, l'ouverture des travaux sur un guide des bonnes pratiques pour les administrateurs et le suivi des travaux sur le Plan de Déplacement d'Entreprise du siège. Au niveau environnemental, le Crédit Mutuel s'attache à réduire son impact direct notamment avec la réduction de la consommation de papier, la meilleure maîtrise des déplacements (co-voiturage) et la consommation d'énergie (éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs…). Le groupe Crédit Mutuel soutient le développement des énergies renouvelables et a

financé plusieurs investissements dans la méthanisation et la création de parcs éoliens. De plus, l'entreprise fait évoluer son parc immobilier dans une démarche de développement durable. Les nouvelles agences et bâtiments du groupe sont construits dans le respect des normes énergétiques. Pour encourager les bonnes pratiques liées au transport domicile/travail, au CIC Ile-de-France, 50 % des frais d'abonnement à Vélib et Autolib sont remboursés aux salariés. De même, les Groupes régionaux ont engagé une politique de réduction des émissions de CO_2 par un renouvellement ciblé de leurs parcs automobiles. Jacques Boy – jacques.boy@creditmutuel.fr – Télécharger le rapport

En 2013, grâce à la mobilisation d'**Eco-emballages** et de tous les acteurs du territoire (entreprises, collectivités, consommateurs) le taux de recyclage des emballages a atteint 67%, soit 3,193 millions de tonnes d'emballages recyclées, contre 3,187 en 2012. 2,1 million de tonnes de CO2 ont ainsi été évitées. Une réduction de 20% du poids moyen des emballages a été obtenue et 16 milliards d'emballages portent à ce jour des consignes de tri. En vue d'atteindre l'objectif, défini par l'Etat, de recyclage de 75% des emballages ménagers, Eco-emballages multiplie les actions de sensibilisation auprès des entreprises, collectivités et consommateurs. Eco-emballages accompagne les entreprises pour améliorer la recyclabilité des emballages afin de réduire le coût et les impacts du recyclage. Dans ce but, l'entreprise a créé TREE, une application web gratuite, permettant d'obtenir un diagnostic de recyclabilité des emballages utilisés. L'enjeu d'Eco-emballages auprès des collectivités est de faire évoluer la collecte pour augmenter le taux de recyclage tout en diminuant les coûts de traitement. Eco-emballages lance ainsi le « Kit verre » qui doit contribuer à l'atteinte de l'objectif national du plan verre 2016 : 7000 points de collecte et 30 000 tonnes recyclées supplémentaires. Afin de consolider le geste de tri responsable auprès des consommateurs, Eco-emballages cible ses actions de communication en milieux urbains denses et a lancé sa campagne « Monsieur Papillon » pour la deuxième année. Elle met l'accent sur le sens collectif que prennent tous les gestes individuels. Johann Leconte - johann.leconte@ecoemballages.fr – Télécharger le rapport

Avec un rapport totalement interactif, **EDF** innove sur la forme de son reporting pour l'année 2013. Le climat y est présenté comme un enjeu majeur, où le secteur électrique, responsable de 40% des émissions de CO2 mondiales du secteur de l'énergie, a un rôle certain à jouer. Ce secteur électrique y est d'ailleurs présenté comme une partie du problème, puisque 60% de la production d'électricité est issue du charbon et du gaz, très émetteur de carbone ; et une partie de la solution, puisque les technologies de production décarbonées existent (hydraulique, nucléaire, autres énergies renouvelables) et que l'électricité peut se substituer aux énergies fossiles dans de nouveaux usages, comme le transport. Avec une production à 95,9 % sans CO2 en France (85,1% au niveau groupe), EDF est à ce titre le leader des énergies décarbonées. En mai 2013, les 11 engagements de responsabilité d'entreprise ont été présentés lors de l'Assemblée générale des actionnaires. Ils sont regroupés autour de trois grands axes : « industriel responsable » ; « employeur responsable » ; « partenaire responsable ». Le Groupe s'engage ainsi à maintenir ses émissions directes de CO2 dans la limite de 150g/kWh, à diviser par 2 en 5 ans le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail dont sont victimes ses salariés et à ne tolérer, dans toutes ses sociétés et chez ses fournisseurs, aucune violation des droits de l'homme, aucune fraude ni corruption. Huit sociétés du Groupe ont déjà inclus une clause éthique/développement durable dans les contrats d'achats. En termes sociétaux, 3 sociétés ont mis en place un dialogue formalisé avec les parties prenantes (EDF, EDF Energy et Edison) sur un objectif de 8 sociétés à 2015. Le Groupe fait également part, pour la première fois, du nombre d'emplois directs (158 467) et indirect (475 498) générés par ses activités en 2013. Il augmente par ailleurs ses actions en matière de lutte contre la précarité énergétiques (plan de paiement négocié, conseil en accompagnement énergie, aides financières) avec plus de 800 000 actions recensées en 2013 à l'échelle d'EDF en France. EDF pilote par ailleurs le développement d'un outil d'évaluation des impacts de tous les secteurs énergétiques sur l'eau et s'engage, à compter de 2015, à publier son empreinte eau à l'échelle du groupe. Brigitte Fargevieille – brigitte.fargevieille@edf.fr – Consulter le rapport

L'année 2013 a vu **Egis** poursuivre sa stratégie d'intégration du développement durable au cœur de ses fondamentaux économiques. Utilisée comme un réel levier de création de valeur au service des collaborateurs, des projets, et, in fine des populations et territoires, cette stratégie est au service de toutes les parties prenantes impliquées et positionne Egis sur une trajectoire de croissance durable et partagée. Cette seconde édition s'en fait l'écho et témoigne des réponses concrètes développées par Egis pour ses clients et partenaires dans les domaines aussi variés que le climat, l'énergie, la mobilité, la biodiversité et la ville durable : pour chacun de ces thèmes et à partir de retours d'expérience, d'avancées méthodologiques, de projets de recherche, elle propose des exemples de leviers mobilisés pour améliorer la performance développement durable des projets. L'exemple de la nouvelle station d'épuration de Saint-Pourçain-sur-Sioule, capable de traiter et d'éliminer 93% des résidus médicamenteux présents dans les effluents, issus principalement d'établissements médicaux et hospitaliers est significatif à cet égard (à ce jour, il n'en existe que deux en France). En parallèle de ses actions métier, Egis a poursuivi ses efforts engagés sur ses modes de fonctionnement internes : politique sociale, éthique des affaires, éco-responsabilité…le Pacte pour l'emploi mis en place pour répondre aux nouveaux marchés de croissance, aux projets de plus en plus complexes porte déjà ses fruits. En dynamisant et sécurisant les parcours professionnels, Egis s'est organisé pour répondre à ces nouveaux besoin opérationnels. Martine Jauroyon – martine.jauroyon@egis.fr – Emmanuelle Gotkovsky – Emmanuelle.Gotkovsky@egis.fr – Télécharger le rapport

Dans le cadre d'une réflexion stratégique globale, **EY** s'est doté en 2013 d'une mission explicite, devenue aussi sa signature mondiale : *Building a better working world*. Cette mission, qui se veut l'expression de sa responsabilité d'entreprise, se décline en trois volets, au service de ses clients, de ses collaborateurs et de l'ensemble de la société. En 2014, EY en France a publié son premier rapport de responsabilité pour rendre compte des différents aspects de sa contribution économique, sociale et environnementale. Dans l'exercice quotidien de leur métier, les professionnels d'EY contribuent à construire la confiance dans l'économie et agissent pour une croissance pérenne. Evoluant dans des secteurs d'activité réglementés, dont découlent des exigences particulières de qualité et des obligations d'indépendance, l'entreprise publie chaque année un rapport de transparence pour ses activités d'audit et ses salariés se conforment à un code de conduite mondial. En matière sociale, EY s'attache à créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun de ses collaborateurs, et ouvert à la diversité. L'entreprise agit à tous les niveaux, du recrutement au développement de carrière, pour favoriser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Elle a signé des conventions avec l'AGEFIPH, s'engageant à intégrer dans ses effectifs davantage de salariés en situation de handicap et à développer le recours au secteur protégé. La responsabilité d'EY consiste à agir concrètement en faveur du développement des territoires, en soutenant notamment l'entrepreneuriat. EY est aussi engagé dans le soutien de la culture et de l'artisanat, via le mécénat de compétences et les projets accompagnés par la Fondation d'entreprise EY pour les métiers manuels. Enfin, EY cherche à minimiser son impact environnemental en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en diminuant sa consommation énergétique. Les déplacements professionnels ont été considérablement limités et 257 tonnes de papier ont été recyclées en 2013. La Tour First, qui accueille les équipes d'Ile-de-France, est classée HQE (Haute Qualité Environnementale) et THPE (Très Haute Performance Energétique). Elle affiche des besoins en climatisation et en chauffage réduits de respectivement 50% et 80% par rapport à un bâtiment non équipé. Juliette Gayraud – juliette.gayraud@fr.ey.com – Télécharger le rapport

FDJ a fait évoluer en 2013 ses engagements de RSE pour les mettre en adéquation avec les évolutions de son activité. Cinq enjeux constituent désormais le socle de la politique RSE du Groupe : Jeu Responsable et serein ; pratiques commerciales et partenariales responsables ; tissu local dynamique ; empreinte environnementale positive ; diversité et performance. Pilier de la stratégie RSE de FDJ, la politique de Jeu Responsable a été renforcée en 2013 avec la mise en place d'un complément de rémunération proposé aux détaillants et équivalant à 0,2 % des mises, en contrepartie d'un engagement de leur part en faveur de la promotion du Jeu Responsable. Sur le plan environnemental, la fabrication du papier et la gestion de la fin de vie des supports de jeu sont les postes les plus émissifs en CO_2 de son activité. FDJ a mis en œuvre plusieurs mesures comme l'utilisation du papier labellisé *Forest Stewardship Council* (FSC) et le recyclage de 100 % des tickets

non utilisés. En 2013, l'entreprise a élargi ses mesures de collecte à une cinquantaine de points de vente qui ont testé le tri, la collecte sélective et le recyclage des supports de jeux. Sur le plan social, l'entreprise a obtenu en 2013 le label Diversité, décerné par l'Afnor pour la promotion de la parité hommes/femmes, l'intégration des jeunes générations et l'intégration du handicap dans l'entreprise. Le taux global handicap est ainsi passé de 2,9 à 6,55 %, franchissant pour la première fois en 2013 le taux légal de 6 %. Côté réseau, FDJ a engagé une action pour sensibiliser les détaillants à la nécessité de rendre leur commerce accessible aux personnes handicapées. Un guide de l'accessibilité, réalisé avec l'association ENCORE, a ainsi été diffusé dans les différents points de vente. FDJ a également mis en place « l'arrondi solidaire » en 2013 qui a mobilisé 173 collaborateurs volontaires. Chaque collaborateur peut ainsi verser jusqu'à 10 euros par mois, prélevés sur son salaire net (FDJ s'engage alors à doubler ces montants), au profit de quatre associations solidaires : l'Adie, Odyssea, Vagdespoir et ELA. Christine Schmitte Prouin – cschmitte@lfdj.com – Télécharger le rapport

En 2013, et ce depuis 1945, **FEDEREC** a représenté les industries du recyclage et défendu l'intérêt de la profession auprès des pouvoirs publics afin que cette activité soit mieux connue et reconnue à l'échelle régionale, nationale et européenne. Le principal enjeu est de passer d'une logique de gestion des déchets à celle de la gestion des ressources. FEDEREC est favorable aux démarches d'économie circulaire dans les filières et soutient les démarches allant dans ce sens. En 2013, la Commission Prospective et Innovation a été créée. Elle a pour mission d'imaginer ce que seront les métiers du recyclage dans une vingtaine d'années. Cette Commission travaillera en particulier sur une analyse prospective de l' « écosystème » de la filière recyclage, du gisement et des débouchés et fera un focus sur les innovations dans le recyclage. De son côté, la Commission jeunes de FEDEREC a pour rôle de favoriser les échanges interprofessionnels mais également de promouvoir les métiers du recyclage auprès de publics externes. Elle a organisé le « Printemps du recyclage » à Lille en mars 2013 pour sensibiliser les jeunes aux métiers du recyclage et favoriser la rencontre entre chefs d'entreprises et étudiants. De plus, la Commission Jeunes Sud Méditerranée a contribué à la formation d'un cercle Qualité Sécurité Environnement (QSE), dont l'objectif est de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre ses adhérents sur des thématiques techniques. En parallèle, FEDEREC participe aux travaux des services de l'Etat pour favoriser le développement des filières (sortie de statut de déchet, filières REP, plan industriel…). Nora Megder nora.megder@federec.com – Téléchargez le rapport

La RSE est fortement intégrée à la stratégie de **GDF Suez**. Au niveau de ses engagements sociaux, GDF Suez veut développer une entreprise citoyenne, diverse et solidaire. Le Groupe a signé une Convention Cadre pour l'égalité professionnelle en avril 2013 avec la Ministre du droit des femmes. GDF SUEZ a également renouvelé en mars 2013 et pour une durée de 3 ans son partenariat avec le *Belgian Paralympic Committee*. Ce partenariat est destiné à promouvoir l'employabilité de jeunes sportifs ayant un handicap physique au sein des filiales belges du Groupe. Sur le plan environnemental, en signant en 2013 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, GDF SUEZ confirme son engagement dans la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments. De plus, dans sa démarche biodiversité, le Groupe s'appuie sur ses partenariats : le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) et France Nature Environnement (FNE) pour développer différentes actions. En 2013, un premier guide a été réalisé par l'UICN pour expliquer aux gestionnaires des sites du Groupe les enjeux liés à la protection de la biodiversité. Pour lutter contre la précarité énergétique GDF SUEZ est aussi partenaire d'Emmaüs France. Un troisième accord-cadre vient d'être signé pour la période 2013-2015 afin de soutenir Emmaüs dans ses actions de lutte contre la précarité énergétique. En matière d'achats responsables, un e-learning en français a été mis en ligne en février 2013. Près de 700 acheteurs en France ont été invités à se former aux achats responsables. Le Groupe a également développé avec la Direction des Achats un site extranet dédié aux achats dans le secteur protégé et adapté : handyachats. La semaine du Handicap de novembre 2013 en a fait la promotion. Anne Chassagnette – anne.chassagnette@gdfsuez.com – Consultez le rapport en ligne

L'année 2013 a vu **GSF** célébrer son cinquantième anniversaire et malgré un contexte économique difficile, l'entreprise a su maintenir sa dynamique de croissance et développer sa démarche RSE. En 2013, la COP (Communication On Progress) de GSF a obtenu le niveau « Advanced » du Pacte Mondial et a réalisé pour la première fois un rapport intégré. Sur le plan environnemental, le groupe a créé une borne de collecte multi-déchets « Eco-Box » pour aider au tri des déchets de bureaux dans les entreprises (piles, cartouches d'encre, papiers, canettes…) et les intégrer dans un circuit de valorisation. Une cinquantaine d'unités a été installée en 2013. GSF a mis en place une comptabilité carbone annuelle et a déployé un calculateur environnemental auprès de tous ses établissements, afin de mesurer la quantité de CO_2 émise par les véhicules de l'entreprise. Le système de management environnemental du Groupe a permis, en 2013, une certification ISO 14001 de 10 sites supplémentaires (20 au total). De plus, c'est la première entreprise du secteur à obtenir une triple certification QSE. Par ailleurs, les clients de GSF sont de plus en plus nombreux à s'installer dans des bâtiments HQE™ (Haute Qualité Environnementale), voire BBC (Bâtiment Basse Consommation). C'est pourquoi GSF a co-conçu avec un expert un outil de pilotage permettant un accompagnement efficace de chaque client sur son site afin de l'aider à évaluer les performances HQE de ses bâtiments. Sur le plan social, la politique Handicap du Groupe permet d'avoir en 2013 un taux d'emploi des personnes handicapées de 7,4 %, supérieur au taux exigé par la réglementation de 6%. Afin de déployer sa politique RSE auprès de ses fournisseurs, GSF a installé en 2013 la base de données collaborative Acesia de l'AFNOR pour évaluer la prise en compte de la dimension RSE des fournisseurs référencés par le Groupe. GSF cherche également à favoriser l'intégration des jeunes dans l'emploi. Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont doublé entre 2012 et 2013 (344 contrats de professionnalisation, 118 contrats d'apprentissage). Laurent Prulière – lpruliere@gsf.fr – Télécharger le rapport

Par sa longue histoire, **le groupe La Poste** a développé avec les Français une véritable proximité, s'inscrivant durablement dans leurs territoires, leur quotidien et leur imaginaire. Le nouveau plan stratégique du Groupe, « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », donne la priorité au développement d'une offre innovante et à la construction d'un service public nouvelle génération. Cette ambition repose sur une vision sociale équilibrée et généreuse. Faire de cette vision une réalité, c'est permettre à tous d'accéder aux services essentiels, c'est être moteur dans le développement des territoires, c'est faire progresser chacun pour améliorer le « vivre-ensemble ». L'année 2013, année de refondation de la stratégie du groupe a été l'occasion de réaffirmer son engagement sociétal, de consulter et de concerter avec ses différents parties prenantes et d'exprimer sa volonté de contribuer au développement des politiques d'intérêt général (contribution à la mobilité responsable, la ville durable et à l'amélioration de la qualité de vie de tous). Pierre-Olivier Bernière – pierre-olivier.berniere@laposte.fr – Téléchargez le rapport

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale, la **Macif** met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes. Engagé en faveur d'une mobilité durable, le groupe Macif souhaite inciter à des comportements plus responsables en termes de déplacements. La Macif accompagne les innovations technologiques et comportementales dans ce domaine en assurant de nombreuses structures de nouvelles formes de mobilité, en étant partenaire du réseau Citiz-France Autopartage et en proposant une assurance spécifique pour les utilisateurs de l'autopartage entre particuliers. Le groupe s'engage également en faveur d'un habitat plus sur, plus sain et plus respectueux de l'environnement notamment avec la mise en place de prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôt (travaux d'isolation thermique, chaudière à basse température…). Par ailleurs, le groupe Macif a souscrit auprès de l'opérateur de référence Météo France un service lui permettant d'être averti en cas de prévision de phénomènes météorologiques importants. Le Groupe peut ainsi diffuser l'information dans les meilleurs délais aux sociétaires concernés, par l'envoi de SMS afin qu'ils puissent prendre les mesures de prévention et de sauvegarde nécessaires pour renforcer leur sécurité et protéger leurs biens. Ce service adapté aux particularités locales fournit des alertes ciblées commune par commune. Sur le plan sociétal, la Macif a renouvelé, en juillet 2013, son partenariat avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), initié en 2007. Cette nouvelle convention avec l'association permet à la Macif de proposer des contrats adaptés aux micro-entreprises et de soutenir ainsi la création d'activités. Alice Sorel – asorel@macif.fr - Téléchargez le rapport

Mobivia Groupe a organisé en 2013 sa 4ème réunion de dialogue avec les parties prenantes. Cette rencontre a permis au groupe de présenter le nouvel axe de sa vision RSE : « Innover pour être acteur de la cité ». Le groupe a organisé, en mars 2013, Innov'action, un événement durant lequel trois projets innovants ont été élus sur 180 projets provenant de toutes les enseignes du groupe. Sur le plan environnemental, Midas propose à ses clients, depuis avril 2013, le Pack Dépollution Habitacle, en collaboration avec Airlife, pour améliorer la qualité de l'air intérieur des voitures. Le Groupe favorise également le développement de nouvelles mobilités en lançant, fin 2013, un Pôle *Mobilité deux-roues* afin de se positionner sur les marchés du vélo à assistance électrique, des scooters électriques et scooters thermiques. Afin de réduire l'impact environnemental du groupe, un nouveau concept de centre Norauto a été développé et un premier centre a été construit en 2013 en France. Celui-ci dispose de parking et façades végétalisés, d'un éclairage à base de LED, d'abris destinés à protéger la biodiversité, d'une isolation optimale des parois et d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales. L'objectif du groupe est d'en faire un site exemplaire et d'étendre le concept aux autres sites. Sur le plan sociétal, Mobivia groupe est partenaire du World Forum Lille, le Forum Mondial de l'Economie responsable qui a eu lieu en octobre 2013. Cette même année, l'ensemble des collaborateurs des services achats du groupe ont signé une charte éthique qui définit les règles de comportement individuel vis-à-vis de la corruption et des conflits d'intérêts entre les salariés et les fournisseurs. Sur le plan social, Norauto France et Midas sont signataires chaque année, depuis 2011, de la charte « Les Elles de l'Auto » qui promeut la mixité dans le secteur automobile. Blandine Sardou-Delahousse – bsardou@mobiviagroupe.com – Téléchargez le rapport

La stratégie de développement durable 2013 de **Monoprix** poursuit ses objectifs définis en 2012 sur le plan social, sociétal et environnemental. En juin 2013, l'enseigne a signé le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'initiative du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Monoprix a également conçu un nouveau guide sur le gaspillage pour encourager une consommation plus responsable. Il a été diffusé dans tous les magasins, à plus de 660 000 exemplaires. Monoprix a créé en 2013 trois macarons : «partenariats agricoles », « pêche côtière » et « le local a du bon » pour informer ses clients sur les partenariats mis en place. Le premier illustre les relations privilégiées que Monoprix entretient avec ses fournisseurs de fruits et légumes. Le second montre que Monoprix apporte son soutien à la pèche côtière (respectueuse du renouvellement des ressources et de l'emploi dans ce secteur). Le troisième garantit aux consommateurs que le lieu de production du produit comportant ce macaron se situe à moins de 160km de leur magasin. La Samada, filiale logistique de Monoprix, optimise ses consommations énergétiques et a installé dans son nouvel entrepôt un système de génération de froid qui ne produit aucun gaz à effet de serre. Elle a également optimisé les livraisons entre les entrepôts et les magasins, ce qui a permis une réduction de 250 000 km parcourus en 2013. De plus, 44 % des déchets générés par l'activité de Monoprix ont été revalorisés en 2013. Sur le plan social, 2013 a été l'année de la signature du premier plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes. Son objectif sera de réduire les éventuels écarts de salaire et de mieux prendre en compte la parentalité dans les rythmes de travail. Enfin, afin de répondre aux attentes de ses clients, Monoprix a mis aux normes 120 magasins pour les rendre accessibles aux personnes handicapées, portant le nombre de magasins accessibles à 200 au total. Karine Viel – kviel@monoprix.fr – Télécharger le rapport

Orange fonde sa politique RSE sur un dialogue structuré avec ses parties prenantes. Le Digital Society Forum, lancé en avril 2013 par Orange en partenariat avec Psychologies Magazine et la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), est un outil d'écoute collaboratif qui favorise la mise en place d'un dialogue ouvert sur les enjeux sociétaux liés aux nouvelles technologies. Avec 3 forums organisés en 2013, 7 ateliers collaboratifs de plus de 200 participants, plus de 600 abonnés au site internet, la publication d'une centaine d'articles et d'une soixantaine de vidéos, le Digital Society Forum constitue déjà un vecteur de dialogue privilégié. Sur le plan social, Orange a été classé au 1er rang du palmarès 2013 du ministère des Droits des femmes sur la féminisation des instances dirigeantes des entreprises. Plusieurs filiales du Groupe ont obtenu le label Top Employeur reconnaissant leur démarche

d'employeur responsable. En 2013, plus de 2 600 conducteurs Orange ont expérimenté en France et en Pologne la formation à l'éco-conduite proposée par le Groupe. Ils ont ainsi pu augmenter leur sécurité au volant, réduire leur consommation de carburant de 12 % en moyenne et leurs émissions de CO2 d'au moins 10 %. Par ailleurs, du 12 au 14 septembre 2013, Orange France a organisé les journées Orange Reprise : une campagne pour inciter les clients à ramener leurs vieux mobiles qui a permis de collecter près de 50 000 téléphones. Depuis 2013, Orange adhère à l'éco-organisme Ecologic pour le traitement des DEEE professionnels en France et met en place une offre de collecte facturée pour les DEEE des entreprises. Enfin, l'entreprise a ouvert un nouvel atelier de collecte des déchets électroniques en Côte d'Ivoire en partenariat avec Emmaüs International. Alain Liberge - alain.liberge@orange.com – Télécharger le rapport

Engagé pour une croissance respectueuse de l'environnement, **Plastic Omnium** soutient la conception de "solutions vertes" pour les constructeurs automobiles et les collectivités. Ses dispositifs d'allègement des véhicules, de réduction des émissions de CO_2 et de diminution des volumes de déchets en sont la traduction concrète. La contribution de Plastic Omnium Auto Exterior à la mobilité durable se traduit dans l'utilisation du hayon higate qui combine matériaux plastiques et composites. Cela permet un gain de masse de 30 % par rapport à une même pièce en acier et réduit donc les émissions de CO_2. Plastic Omnium déploie également une démarche d'écoconception appliquée au développement des produits, des services, des process industriels et de la logistique. Aujourd'hui, 55 % de la production totale des bacs roulants est faite avec de la matière recyclée. Plastic Omnium Environnement a pour objectif d'augmenter encore cette part et propose déjà une gamme de bacs 4 roues 100 % recyclés. L'entreprise propose aussi des bandages de roue de bacs roulants réalisés dans une gomme issue de pneus usagés. Recyclables à l'infini, ces bandages sont aussi plus légers et moins bruyants. En 2013, 48 000 tonnes de matière recyclée ont été transformées dans les usines du groupe. Par ailleurs, Plastic Omnium a reçu, en avril 2013, le prix Best Innovator, dans la catégorie Industrie. Ce prix, décerné par AT Kearney, cabinet international de conseil en stratégie et management, récompense l'excellence des process mis en œuvre par le Groupe et sa stratégie d'innovation. Enfin, neuf sites ont été récompensés en 2013 pour leurs performances Sécurité et Environnement lors de la réunion du Top 100, réunion annuelle du Top Management du Groupe. Yves Bourquard ybourquard@plasticomnium.com – Téléchargez le rapport

La politique RSE de **Réseau Ferré de France (RFF)** a pour objectif de contribuer à la transition écologique et énergétique et de mieux insérer le réseau dans son environnement. Pour relever le défi de la maîtrise de la végétation sur et autour des voies ferrées, RFF et SNCF Infra expérimentent l'externalisation du traitement de la végétation des « dépendances vertes » de l'infrastructure (ensemble des terrains végétalisés qui longent les voies). Ainsi, trois contrats avec des prestataires spécialistes de l'entretien de la végétation ont été signés : ils s'engagent aussi à définir un schéma directeur et des plans de gestion qui garantissent une maîtrise de la végétation respectueuse de l'environnement et compatible avec l'exploitation du réseau. RFF développe par ailleurs le dialogue et la concertation avec ses parties prenantes. En effet, RFF a mis en place un partenariat avec France Nature Environnement pour travailler sur l'intégration de la biodiversité dans le réseau, définir les impacts des lignes ferroviaires et réfléchir sur l'aménagement des territoires. Par ailleurs, 13 débats publics ont eu lieu en 2013, avec la participation de plus de 70 000 personnes dans le but, notamment, de répondre à la volonté des citoyens d'être informés et associés aux décisions relatives aux projets en cours. En 2013, sur le plan sociétal, l'entreprise a organisé le premier « Challenge Innovation Fournisseurs Réseau Ferré de France » en coopération avec l'équipe Ingénierie de la SNCF et la Direction de la Circulation Ferroviaire. Ce challenge s'articule autour de deux thèmes : les nouvelles technologies énergétiques et le traitement de l'information applicable au ferroviaire. L'objectif est de faire de l'innovation un axe clé du développement du réseau et d'aider de jeunes entreprises à créer de nouveaux produits et services pour le marché ferroviaire. Sur le plan social, RFF a fixé des objectifs à chaque direction régionale et au siège afin de favoriser le recours aux établissements adaptés et aux établissements et services d'aide par le travail principalement dans les domaines de la communication, de la restauration et de la numérisation. Christian Dubost – christian.dubost@rff.fr – Télécharger le rapport

La recherche et l'innovation sont au cœur de la stratégie de **Saint-Gobain** qui conçoit, produit et distribue des matériaux innovants, à l'impact environnemental réduit. Afin de diffuser la culture de l'éco-innovation dans le Groupe, celui-ci a créé la mission «habitat durable» qui apporte aux équipes outils et méthodes pour développer des solutions innovantes et durables pour le marché de l'habitat. La mission a lancé, en 2013 une formation de sensibilisation déployée au sein du groupe. L'entreprise agit également pour atteindre son objectif de long terme de réduction des impacts de ses activités sur l'environnement. Dans cette perspective, Saint-Gobain Glass et le groupe Lapeyre ont signé en février 2013 un accord de partenariat avec l'entreprise de recyclage Paprec pour créer la première filière industrielle française de valorisation des fenêtres en fin de vie. En 2013, Saint-Gobain PAM a choisi le transport fluvial pour fournir des canalisations destinées au réseau d'assainissement de la ville serbe de Novi Sad. Saint-Gobain contribue également au développement des territoires où ses sites sont implantés. Parmi les faits marquants de l'année 2013 figurent la signature d'une charte « Entreprise et Territoire » et d'une convention de partenariat entre Saint-Gobain et le ministère délégué à la Ville. Par cette convention, Saint-Gobain s'engage aux côtés des pouvoirs publics pour renforcer son action notamment dans les domaines de l'emploi et de l'insertion. La priorité au niveau social, est d'être un employeur de référence. Saint-Gobain a reçu le label « Top Employeur 2013 » en France, au Royaume-Uni et en Allemagne suite à un audit de la politique de ressources humaines mené par le CRF Institute. En outre, en 2013, des programmes de mentoring ont été mis en place dans plusieurs délégations générales et un e-learning de sensibilisation aux enjeux de la mixité, intitulé *Gender Balance Awareness*, a été réalisé et diffusé dans plusieurs langues. Marie Combarieu - marie.combarieu@saint-gobain.com – Téléchargez le rapport

L'accès aux soins au plus grand nombre de patients constitue l'axe principal de la stratégie RSE de **Sanofi**. Le déficit d'accès aux soins a des causes multiples et variées dans le monde : prix des médicaments et vaccins, manque de certains produits, campagnes de diagnostic ou de prévention insuffisantes, manque d'infrastructures, absence de formation des professionnels de santé, etc. Sanofi met en œuvre des stratégies durables et adaptées aux besoins de chaque pays où le Groupe est implanté. En 2013, plus de 260 programmes d'accès aux soins ont été conduits dans plus de 70 pays. Par exemple, le programme « *Sanofi Patient Connection* » aux Etats-Unis, permet à plus de 210 000 patients de bénéficier d'une aide au remboursement et de médicaments gratuits. Plus de 40 000 patients diabétiques ont pu bénéficier du programme « *StarBem* » au Brésil : centres d'appels pour fournir des informations sur le diabète et sur l'administration de l'insuline, prix différenciés, etc. Au-delà de l'accès aux soins, le Groupe agit sur les autres enjeux ESG. Sur le plan social, la mixité est ancrée dans les valeurs de l'entreprise. En 2013, le taux de femmes dans les effectifs était de 45%. Il progresse au sein du Comité Exécutif (17% contre 11% en 2012) et du Conseil d'Administration (25% contre 20% en 2012). Concernant l'environnement, Sanofi s'engage à réduire son empreinte carbone et à optimiser les performances énergétiques de ses activités. Le Groupe a construit un gazoduc pour approvisionner en gaz naturel son site de Swiftwater aux Etats-Unis, premier émetteur de CO_2 du Groupe. Depuis sa mise en production en avril 2013, ce gazoduc a permis une diminution des émissions de 7000 tonnes. Enfin, Sanofi France s'est engagé depuis 2011, avec ses parties prenantes, dans un processus de dialogue et de co-construction sur les enjeux de RSE. Didier Terrolle – didier.terrolle@sanofi.com – Télécharger le rapport

Pour l'ensemble de ses métiers, le **Groupe SAUR** concrétise sa responsabilité sociétale au sein de l'entreprise ainsi que dans l'accompagnement des collectivités pour construire des territoires durables. En 2013, le Groupe a actualisé son analyse des enjeux de développement durable grâce à une analyse de matérialité et redéfini ses objectifs prioritaires : Qualité et continuité de service - Préservation de la ressource en eau - Protection des écosystèmes aquatiques - Santé et cadre de vie - Réduction et valorisation des déchets - Gestion responsable des collaborateurs de l'entreprise. Pour le bénéfice de ses clients et des territoires qu'il dessert, le Groupe a poursuivi en 2013 un programme d'adaptation de son organisation et de déploiement d'outils numériques innovants connectés à ses centres de pilotage opérationnels. Au niveau environnemental, Saur a poursuivi en 2013 le déploiement son procédé CarboPlus® qui permet d'éliminer une grande partie des micropolluants (produits phytosanitaires, résidus médicamenteux) présents dans les eaux. Des outils d'écoute active des réseaux permettant de réduire les fuites sur les réseaux et de surveillance des captages d'eau ont

également été développés avec des partenaires industriels. Stereau a conçu et inauguré en 2013, la nouvelle usine de traitement des eaux usées de la Grande Motte qui intègre la réutilisation des eaux traitées pour les besoins d'arrosage de la collectivité. Coved, impliqué dans la mise en place de nouveaux modèles de gestion des déchets et partenaire d'éco organismes, est membre depuis 2013 de l'institut de l'économie circulaire. Coved a poursuivi en 2013 ses efforts de valorisation énergétique des déchets et de développement de nouvelles filières de valorisation (méthanisation, combustibles solides de récupération). Sur le plan social, Le Groupe a renouvelé en 2013 son accord relatif à l'égalité des chances, la diversité et la prévention des discriminations et signé un nouvel accord portant sur le contrat de génération assorti d'actions concrètes telles que le tutorat et la prévention des situations de pénibilité. Coved a quant à lui remporté le trophée des défis RSE 2013 pour sa politique sociale envers ses salariés. Estelle Reungoat – ereungoat@saur.fr / Véronique Lamour – vlamour@saur.fr - Téléchargez le rapport

Schneider Electric figure à la 10e place du classement des 100 entreprises les plus performantes au monde en matière de développement durable selon Corporate Knights Magazine. L'entreprise, qui voit sa stratégie de développement durable récompensée pour la troisième année consécutive, arrive en tête de son secteur. Sur le plan environnemental, Schneider Electric propose des produits labellisés Green Premium. Au moyen de l'outil en ligne « Check-a-product », les éco-consommateurs ont accès, en un clin d'œil, aux informations environnementales de ces produits telles que : les analyses de cycle de vie, les instructions de fin de vie et la liste des substances dangereuses. À travers le programme BipBop (Business, Innovation, People at the Base of the Pyramid), visant à favoriser l'accès à l'énergie dans les régions isolées du globe au moyen d'offres, de formation et de financement ad hoc, Schneider Electric a commercialisé la lampe solaire Mobiya TS 120S. C'est une solution d'éclairage fiable et propre. Portable, elle s'adapte à tous les besoins du quotidien et améliore les conditions de vie des communautés hors réseau. Elle a été distinguée par le Comité de Labellisation de l'Observeur du Design. Par ailleurs, grâce aux formations BipBop, 50 000 personnes ont été formées aux métiers de l'énergie. Sur le plan social, en 2013, Schneider Electric fait de la sensibilisation de ses collaborateurs au développement durable une priorité. En 2013, une communauté d'intérêt sur le sujet a été lancée : les Sustainability Fellows. Basé sur le réseau social interne, elle permet de faire mieux comprendre à ses membres les enjeux RSE et les pratiques de l'entreprise en matière de développement durable et d'échanger sur les bonnes pratiques individuelles ou collectives. En 2013, l'entreprise comptait plus de 5 600 « Sustainability Fellows » sur les 150 000 collaborateurs que compte le groupe. Gilles Vermot-Desroches - gilles.vermot-desroches@schneider-electric.com – Télécharger le rapport

Séché Environnement poursuit en 2013 ses objectifs de RSE, afin de protéger l'environnement et la biodiversité, dynamiser les territoires au travers de l'écologie industrielle et être une entreprise citoyenne et responsable grâce à une gouvernance exemplaire. Le Groupe contribue activement à la politique d'aménagement du territoire en apportant des solutions pour la valorisation, le traitement et le stockage des déchets. En 2013, il a développé de nouveaux outils de valorisation comme le réseau de chaleur strasbourgeois ou le centre de tri Tri'Sac à Nantes. Par ailleurs, Séché Environnement s'est engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Le Groupe a établi un classement de ses sites et les zones « écologiquement sensibles » bénéficient à présent de protection particulière. Elles font ainsi l'objet de programmes de suivi des espèces qui peuvent être bio-indicatrices y compris de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Séché Environnement participe également au développement économique dans ses zones d'implantation par le recrutement local et la création d'emplois. 90% de ses salariés résident à moins de 50km de leur lieu de travail. Sur le plan social, le Groupe s'est engagé en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés notamment au travers de la signature d'une convention avec l'AGEFIPH. Une première campagne d'affichage sensibilise les salariés sur les déficiences de la reconnaissance de handicap. Par ailleurs, le site de Trédi Strasbourg a reçu le premier prix de la 4ème édition du challenge « Au boulot à vélo » organisé par les associations cyclistes d'Alsace, en collaboration avec la CCI, les Conseils Généraux et l'ADEME. Pendant deux semaines, 13 participants ont ainsi parcouru 1 033km lors de leur trajet quotidien domicile – travail. Daniel Baumgarten - d.baumgarten@groupe-seche.com – Télécharger le rapport

La stratégie RSE de la **SNCF** s'articule autour de quatre enjeux : permettre à tous une mobilité durable, réduire les impacts environnementaux, conforter une politique sociale responsable et contribuer au développement des territoires. En matière de mobilité durable, SNCF a lancé Mytripset, un site qui permet aux utilisateurs d'organiser leur voyage de leur domicile à leur destination finale. Un train de 4 200 tonnes et de 740 mètres de long, qui vise à augmenter les gains de productivité, a circulé avec succès lors d'une phase de test en novembre 2013. Enfin, SNCF et RFF ont lancé le programme Vigirail, qui consacre 410 millions d'euros sur la période 2014-2017 au renforcement de la surveillance des voies et de la maintenance du réseau ferroviaire. Sur le plan environnemental, 36 % des établissements de l'Épic étaient dotés d'un système de management environnemental en 2013. En matière d'éco-conception des gares, des partenariats ont été signés entre SNCF et Cofely, filiale de GDF Suez, pour expérimenter des solutions de réduction des consommations d'énergie dans 5 gares de l'Est de la France. Sur le plan social, SNCF œuvre en faveur de la lutte contre les discriminations et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En novembre 2013 a eu lieu la troisième édition du Girls'day SNCF, une journée porte ouverte sur toute la France qui a permis aux établissements peu féminisés de faire découvrir leurs métiers à 3000 jeunes filles. Au niveau sociétal, SNCF s'est associé aux acteurs associatifs et publics de Bordeaux pour créer le système Tapaj (Travail adapté payé à la journée), qui permet de confier à des personnes en situation précaire l'entretien des espaces extérieurs des gares. Florence Cousin – florence.cousin@sncf.fr – Télécharger le rapport

En 2013, **SUEZ ENVIRONNEMENT** a consolidé sa nouvelle feuille de route 2012-2016 dont les objectifs sont d'aider ses clients à être des leaders de la performance économique et environnementale, d'impliquer ses salariés dans le développement durable et de développer une démarche de co-construction avec ses parties prenantes. L'entreprise prône l'innovation pour préserver les ressources en eau et générer des énergies alternatives à partir des déchets. En janvier 2013 a ainsi été inaugurée, au Maroc, la première station d'épuration permettant la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation. L'entreprise a également inauguré en septembre 2013 un centre de tri régional en Pays-de-la-Loire, dédié aux nouvelles technologies de valorisation des déchets. Sur le plan social, Suez Environnement mise sur une implication forte de ses salariés grâce à des formations aux nouveaux métiers du développement durable et à la possibilité de s'engager dans des actions citoyennes comme la collecte nationale des banques alimentaires qui a eu lieu dans plus de 30 villes et 35 magasins en France en 2013. L'entreprise développe également le dialogue avec ses parties prenantes ce qui a permis la co-création de solutions innovantes au niveau sociétal, notamment avec la démarche de Design Thinking, élaborée entre Lyonnaise des Eaux et les collectivités locales de la région Rhône-Alpes Auvergne. Hélène Valade – helene.valade@suez-env.com – Téléchargez le rapport

L'accès aux services essentiels, la répartition équitable des ressources et leur préservation pour les générations futures sont les enjeux auxquels **Veolia** s'efforce de répondre au quotidien. Pour cela, l'entreprise s'appuie sur une politique RSE intégrée et sur la mise en œuvre de solutions durables pour le compte de ses clients. Veolia s'engage par exemple à améliorer le rendement du réseau du Grand Lyon afin de réduire l'impact sur le prélèvement de la ressource en eau et contribuer à réaliser des économies d'énergie. À terme, le programme fixe une économie de 33 000 m^3 d'eau par jour, soit l'équivalent de la consommation des communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Caluire-et-Cuire. Veolia s'engage dans une nouvelle filière de valorisation en France : les déchets d'ameublement. Pour le compte d'Éco-mobilier, Veolia va collecter et valoriser le mobilier usagé dans 53 départements. D'ici à fin 2015, ce sont près de 260 000 tonnes de mobilier qui seront valorisées par le Groupe. Par ailleurs, Sydney a confié à Veolia la mission de valoriser les déchets de la ville. L'entreprise s'engage à réduire de 60 % les volumes mis en centres de stockage d'ici à la fin 2014. Les déchets biodégradables produiront du compost ; les déchets recyclables seront transformés, tandis que les déchets non recyclables serviront à produire de l'énergie. Au niveau interne, Veolia s'engage à réduire son empreinte environnementale. En 2013, le pourcentage de la consommation énergétique du Groupe provenant d'énergies renouvelables ou alternatives était de 23%. 24 millions de tonnes de CO_2 ont été évitées grâce à la réduction globale des émissions de GES et à la valorisation matière et énergétique des déchets. Début 2013, Veolia et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) ont, par ailleurs, conclu un accord global de collaboration dans le domaine de l'assainissement et du démantèlement d'installations nucléaires. developpement.durable@veolia.com – Téléchargez le rapport

La démarche de développement durable de **VINCI** s'inscrit dans la politique générale de développement de la performance globale du Groupe. VINCI s'engage à accompagner ses clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement éco responsable. Sur le plan environnemental, VINCI Autoroutes a achevé en 2013 le Paquet vert autoroutier, programme de rénovation environnementale de ses réseaux. Toutes ses aires de repos sont désormais équipées pour la collecte et le tri sélectif des déchets. Eurovia a poursuivi son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, en mettant à disposition ses carrières pour y réaliser des études destinées à enrichir les connaissances sur la biodiversité. Dans le cadre du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, VINCI Concessions a créé, en 2013, la Fondation LISEA Carbone. Celle-ci soutient des projets d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les territoires traversés par la ligne dans le domaine du patrimoine bâti, de la mobilité et de l'agriculture. Sur le plan sociétal, VINCI favorise l'écoute et la concertation dans la conduite de ses projets, pour mieux y associer ses parties prenantes. VINCI a finalisé en 2013 la mise au point de l'application Reflex, qui permet de cartographier les attentes des parties prenantes d'un projet et d'aider les managers à y répondre. VINCI Concessions a développé deux formations qui favorisent la compréhension et la gestion des parties prenantes sur ses projets : « Dialogue avec les autorités » et « Communication de crise et dialogue avec les parties prenantes ». Le Groupe a déployé en 2013 sa Charte relations sous-traitants dans le but de construire et pérenniser des relations de travail équitables avec les fournisseurs et sous-traitants à l'international. Enfin sur le plan social, la part des femmes dans les effectifs des managers est passée de 16 à 18% entre 2012 et 2013. Christian Caye – christian.caye@vinci.com – Consultez le rapport

3 questions à…

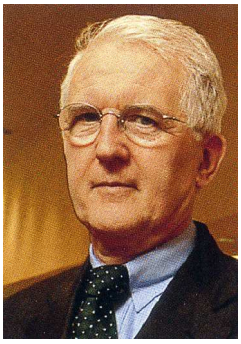

Michel Laviale, expert national du MEDEF, co-rapporteur du Groupe de travail n°2 de la Plateforme RSE

Pendant cette première année de travaux, vous avez pu auditionner un ensemble d'acteurs sur la question du reporting. Quelles sont les principaux enseignements sur les articles 225 et 255 ?

Le Groupe de travail (GT) s'est attaché à procéder à un état des lieux sur la façon dont les entreprises concernées (entreprises cotées dans un premier temps) ont répondu aux obligations leur incombant en matière de reporting extra financier en vertu de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret d'application. Cet état des lieux qui portait sur les rapports publiés en 2013 au titre de l'année 2012 s'est appuyé sur prés d'une vingtaine d'auditions (régulateur, pouvoirs publics, agences de notations extra financière, investisseurs, fédérations professionnelles, entreprises, sociétés de conseils...). n synthèse, les organismes auditionnés reconnaissent les efforts des entreprises pour s'adapter ainsi que les avancées réalisées par rapport à la loi NRE. Les entreprises elles mêmes interrogées par l'AFEP, le MEDEF et l'ORSE dressent un bilan plutôt positif de cette première année d'application du dispositif de l'article 225. Dans le même temps, le bilan réalisé pointe des zones où des progrès sont possibles :

- des thèmes pas toujours bien renseignés. Ainsi quelques manques sont relevés sur le volet social (traitement des restructurations, organisation du temps de travail, stress au travail, maladies professionnelles...) et celui consacré à l'environnement (utilisation des sols, adaptation au changement climatique...). Mais c'est surtout le volet sociétal qui fait apparaître le plus de lacunes (engagements généraux non opposables, informations relativement partielles sur les questions relatives à la sous traitance, à la santé et à la sécurité des consommateurs...) ;
- le principe du comply or explain pas toujours bien maitrisé (exclusions de thèmes inégalement motivées) ;
- les informations produites pas toujours homogènes d'une entreprise à l'autre rendant les comparaisons parfois mal aisées ;
- les textes réglementaires insuffisamment précis sur certains points (reporting des filiales, dialogue avec les parties prenantes...).

Ce groupe de travail a noté aussi que l'Etat n'applique pas aux entreprises et établissements publics, les mêmes obligations que celles qu'il impose aux entreprises privées.

Par ailleurs, il s'est également penché sur l'application de l'article 255 de la loi Grenelle II qui porte sur les obligations en matière de reporting extra financier des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ceux –ci sont tenus depuis 2012 de publier annuellement un rapport de DD dont la vocation est d'être un support au débat budgétaire sur les politiques locales au regard du développement durable. Ils constituent aussi une opportunité de mobiliser les personnels des collectivités et les citoyens et de valoriser les actions menées. Le recensement opéré par le Commissariat général du Développement durable a permis de constater que plus de 400 administrations publiques ont réalisé un rapport en 2012. Du fait de la jeunesse de cette obligation, seules des évaluations partielles de leur contenu existent. Malgré tout, celles–ci relèvent le caractère disparate dans la forme et dans le fond des documents produits. Certains reflètent une simple conformité à une exigence légale tandis que d'autres sont de véritables outils d'aide à la décision stratégique.

Une autre remarque porte sur la multiplicité des supports de communication et de reporting émis par les collectivités locales (rapports DD, rapports d'activité, documents et rapports d'orientation budgétaires, journaux institutionnels, bilans annuels Agenda 21...), sans qu'il soit toujours possible d'établir les liens de complémentarité qui peuvent les unir. Cette multiplicité constitue, par ailleurs, un frein à leur bonne utilisation par les parties prenantes.

Quelles sont les principales recommandations portées par la Plateforme RSE ?

Le GT 2, concernant l'article 225, a émis le souhait que les textes réglementaires soient aménagés pour les préciser, voire les compléter, en évitant une remise en cause trop profonde de l'existant déjà consistant. La transposition dans notre droit de la directive européenne sur le reporting extra financier récemment adopté serait l'occasion de procéder à cet aménagement. Le GT a recommandé d'intégrer dans l'article 225 les apports les plus significatifs contenus dans la directive, par exemple la description des procédures en matière de diligence raisonnable appliquée à la chaine de valeur ou la formalisation des principes permettant d'apprécier la qualité de la relation donneurs d'ordre /fournisseurs. Il a émis également plusieurs préconisations visant à améliorer la cohérence des informations sociales, sociétales et environnementales ainsi que leur accessibilité. Enfin, il a souhaité que soit mis en place un dispositif d'accompagnement destiné à rendre plus aisé l'application des textes par les entreprises, et notamment celles qui vont entrer pour la première fois dans le dispositif, majoritairement de plus petite taille que celles déjà assujetties (entreprises cotées).
S'agissant de l'article 255, les recommandations formulées ont principalement porté sur le développement du caractère stratégique des rapports de développement durable, une meilleure coordination dans l'élaboration de ces rapports et des rapport d'activité, une implication plus grande des différentes parties prenantes (élus, agents des collectivités, syndicats, associations locales, entreprises, citoyens...). Il a également été suggéré que les collectivités locales soient mieux accompagnées et que les échanges de bonnes pratiques soient favorisés entre secteurs publics et privés.

Quelles perspectives de travail portez-vous sur cette question du reporting au titre du MEDEF ?
Le MEDEF est convaincu que le reporting extra financier participe de la nécessaire transparence de toute politique RSE. Il est persuadé de la nécessité de disposer d'un outil fiable et pertinent à la fois pour répondre à des besoins de pilotage et pour dialoguer avec les investisseurs et la société civile. Le reporting extra financier doit s'attacher à rechercher le bon équilibre entre la demande de complétude formulée par certaine parties prenantes et le souci de mettre en avant les principaux enjeux, les risques et les opportunités spécifiques à chaque entreprise et d'en rendre compte aussi fidèlement que possible, en utilisant à bon escient le principe du comply or explain. C'est cette vision dynamique du reporting extra financier que nous souhaitons promouvoir et partager. A cet effet, le MEDEF s'appuiera sur son groupe de travail « évaluation des performances extra financières des organisations » qui se veut, depuis sa création il y a environ 10 ans, un lieu d'échanges entre praticiens du reporting extra financier. Il compte étoffer en 2015 ses liens avec les fédérations professionnelles pour renforcer la nécessaire dimension sectorielle du reporting. Il souhaite, par ailleurs, s'ouvrir davantage à l'international, notamment dans la perspective de la transposition dans la législation des Etats membres de l'Union Européenne de la directive sur le reporting extra financier.

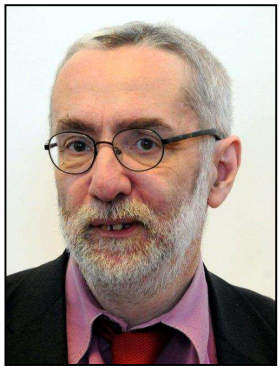

Pierre-Yves Chanu, conseiller confédéral de la CGT, co-rapporteur du Groupe de travail n°2 de la plateforme RSE

Pendant cette première année de travaux, vous avez pu auditionner un ensemble d'acteurs sur la question du reporting. Quelles sont les principaux enseignements sur l'article 224 de la loi Grenelle 2 ?

Pour rappel, l'article 224 de la loi Grenelle 2 rend obligatoire la transparence de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les sociétés de gestion d'actifs. Le GT2 a fait trois constats principaux. Il constate que, si cette disposition concerne l'ensemble des sociétés de gestions de portefeuille quels que soient les actifs dans lesquels elles investissent et indépendamment du fait qu'elles gèrent ou non des fonds ISR (investissement socialement responsable), les autres investisseurs institutionnels (caisses de retraite, fonds de pension, compagnies d'assurance, fondations…) n'y sont en revanche pas soumis.

La mise en œuvre de cet article est satisfaisante. Pour l'essentiel, les établissements soumis à cette disposition sont adhérentes à l'AFG (Association française de gestion), laquelle a mis à la disposition de ses membres toutes les informations nécessaires à la bonne application de ces dispositions. En particulier, le code de transparence AFG-FIR, auquel l'AFG exige que ses membres se conforment, a été adapté afin d'intégrer les exigences de l'article 224.
En revanche, le GT2 considère que l'impact de cette disposition est faible. Les investisseurs particuliers (c'est-à-dire les épargnants) sont peu concernés par les informations résultant de cet article. Le code de transparence est un outil trop complexe pour un épargnant non averti.

Quelles sont les principales recommandations concernant l'article 224 ?

Elles sont au nombre de deux recommandations :
-Aménager la liste des informations demandées aux gestionnaires d'actifs pour en faciliter la compréhension et supprimer la distinction actuelle entre intégration ESG et ISR. Les aménagements à opérer devraient prendre en compte le label ISR soutenu par les pouvoirs publics, actuellement en cours de construction.
-Etendre le champ de l'article 224 aux investisseurs institutionnels. Cet article devrait intégrer, outre une définition de leur politique de placement responsable adaptée à chaque classe d'actifs, leurs obligations de vote et d'engagement actionnarial vis-à-vis des émetteurs, sous une forme « comply or explain ».

Quelles perspectives de travail portez-vous sur cette question au titre de la CGT ?

Le GT2 sera fortement mobilisé au cours des prochains mois par la transposition de la directive européenne adaptée le 29 septembre dernier sur le reporting extra-financier. La CGT considère que cette directive est une avancée, mais qu'elle doit être conçue comme un socle minimal, la législation française étant d'ores et déjà plus avancée sur de nombreux points. La transposition de la directive donne l'opportunité de réviser le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, que la CGT avait contesté. En particulier, il est nécessaire que l'ensemble des entreprises entrant dans le champ de l'article 225, c'est-à-dire les sociétés cotées et les sociétés non cotées de plus de 500 salariés, soient soumises aux mêmes obligations, et ce quel que soit leur statut. Plus précisément, les SAS devraient être soumises à l'intégralité des obligations auxquelles sont soumises les autres sociétés. L'ensemble des filiales devraient être soumises à l'obligation de reporting dès lors qu'elles satisfont aux conditions de seuil.

Les informations sociales devraient être revues afin que certaines thématiques soient mieux renseignées, comme la nature des contrats de travail (importance des contrats précaires), les aides sociales versées par les entreprises à leurs salariés (notamment par l'intermédiaire des comités d'entreprises ou institutions équivalentes), et l'importance de la participation financière (notamment les dispositifs d'épargne salariale en France ou l'actionnariat salarié).

Enfin, l'une des avancées de la directive résulte dans le principe de diligence raisonnable (due diligence), même s'il est défini de manière trop restrictive. En application de ce principe, la CGT soutient la proposition de loi concernant la responsabilité des maisons-mères à l'égard des agissements de leurs filiales. Par ailleurs, nous souhaitons que la proposition du GT 2 concernant l'élargissement es obligations déclaratives à l'ensemble des investisseurs institutionnels soit mis en œuvre à l'occasion de la transposition de la directive.

Pour en savoir plus

Restitution de l'enquête C3D sur le reporting extra financier et recommandations à destination de la plateforme RSE et des pouvoirs publics.
Le C3D a lancé une enquête au sein de la communauté des directeurs du développement durable pour connaître leur ressenti par rapport au premier « reporting RSE Grenelle 225 ». *21 pages*. Téléchargez l'étude

Enquête sur les pratiques de reporting extra-financier des grandes entreprises françaises
L'AFEP, le MEDEF et l'ORSE ont souhaité identifier les pratiques de reporting RSE des entreprises françaises dans le cadre légal et les tendances du reporting extra-financier «volontaire» (hors obligations légales). *27 pages*. Téléchargez l'étude

Comment rendre compte dans les rapports extra-financiers des relations avec les parties prenantes ?
L'ORSE, en partenariat avec le cabinet des Enjeux et des Hommes, a analysé les rapports RSE publiés entre 2009 et 2013 par un ensemble de grandes entreprises françaises, et notamment les entreprises du CAC 40. Ce document identifie comment les entreprises rendent compte dans les rapports extra-financiers des relations avec leurs parties prenantes. *68 pages.* Téléchargez l'étude

Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs : état des lieux & recommandations de l'UICN
Cette étude a été réalisée avec le groupe de travail « entreprises et biodiversité » de l'UICN France. Elle est destinée à améliorer le reporting des entreprises sur le sujet de la biodiversité. *120 pages.* Téléchargez l'étude

Directive Européenne sur le reporting extra-financier
Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 29 septembre 2014 le projet de directive sur le reporting extra-financier des entreprises de plus de 500 salariés. *76 pages.* Téléchargez la directive

Présentation d'Orée des résultats de la deuxième année d'application du dispositif français de reporting extra-financier : bilan et perspectives
Pour la deuxième année consécutive, le réseau ORÉE publie, avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, une étude sur l'application du dispositif français de reporting extra-financier réglementaire. *136 pages.* Téléchargez l'étude

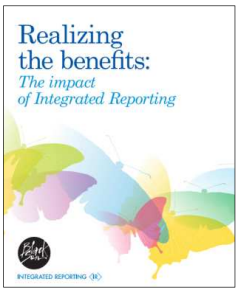

Realizing the benefits : The Impact of Integrated Reporting
L'IIRC, en partenariat avec Black Sun, révèlent les résultats de leur enquête auprès de 140 entreprises et investisseurs de 26 pays différents sur trois ans. *32 pages.* Téléchargez le rapport

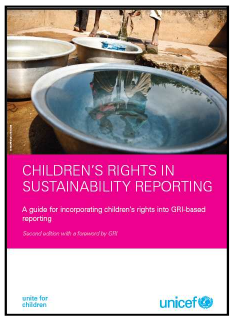

Children's Rights in Sustainability Reporting
Ce guide est un outil pratique rédigé par l'IRSE et UNICEF, dont l'objectif est d'aider les entreprises dans leurs efforts pour rendre des comptes et communiquer autour des actions qu'elles déploient pour respecter et promouvoir les droits de l'enfant. *32 pages.* Téléchargez le guide

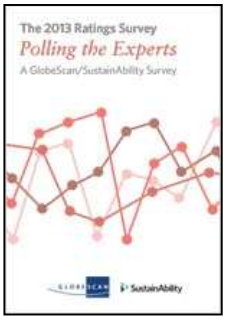

The 2013 Rating Survey – Polling the Experts
L'étude de GlobeScan et SustainAbility « Rate the raters » publie la troisième édition de son étude sur les organismes évaluateurs. Le top cinq est composé du CDP, du Dow Jones Sustainability Index, d'Access to Medicines Index, du FTSE4Good Index Series et d'Oekom Corporate Ratings. *15 pages.* Pour en savoir plus

II – L'essentiel pour les collectivités territoriales

Rapports collectivités territoriales adhérentes

Le rapport annuel de développement humain et durable 2012-2013 du **Conseil régional d'Auvergne** débute avec les mots du Président et du vice-président en charge du développement durable et de la prospective : ceux-ci mettent en avant le résultat de la notation extrafinancière conduite en 2013. La Région s'est vue attribuer un A+ et a pu se fixer de nouveaux objectifs et un plan d'actions de l'amélioration continue. Le rapport présente donc des objectifs et des résultats chiffrés, avec des zooms sur les actions et des pistes d'amélioration. Le développement du numérique traverse toutes les politiques régionales. Après la mise en place d'un comité stratégique, un schéma de cohérence du numérique éducatif pour l'équité territoriale en Auvergne est créé en 2014. Dans le domaine de la santé, une convention de partenariat signée en 2013 entre la Région et l'Agence Régionale de Santé contient des dispositions sur la télémédecine. Enfin, une démarche de gouvernance économique numérique associe l'Etat et la Région depuis le 6 juin 2013 pour réunir les acteurs de l'écosystème économie et numérique, avec notamment un guichet unique du numérique pour les entreprises. La collectivité souhaite également impliquer les jeunes dans l'aide au développement et la solidarité internationale. 340 lycéens ont ainsi participé aux actions du Réseau Education au Développement Auvergne tandis que le projet « Action d'échange international avec Benebnooma » permet aux lycéens de travailler à la mise en place d'un enseignement professionnel avec les élèves du centre Benebnooma au Burkina Faso. Sandrine Theillard - s.theillard@cr-auvergne.fr - Télécharger le rapport

Les partenaires du **Conseil régional de Basse-Normandie** en matière de développement durable sont à l'honneur dans le rapport de développement durable. Sa première partie est en effet consacrée à la présentation, aux réalisations et aux projets des huit têtes de réseau normandes. La deuxième partie du rapport présente l'état d'avancement du plan d'actions de l'Agenda 21 régional. Les partenariats locaux, notamment en matière de développement économique, sont nombreux en Basse-Normandie. Ainsi, dans le cadre du projet européen BRIDGE, la collectivité soutient l'émergence de projets de recherche et développement entre industriels et laboratoires par la création d'un écocluster franco-britannique sur les écotechnologies et par la mise en réseau du cluster sur une plateforme technologique collaborative. Le Conseil régional décerne également un label « zones numériques multiservices » aux zones d'activités proposant des services numériques innovants, mutualisés et respectueux de l'environnement. La première zone labellisée a été inaugurée fin mai 2013. Dans l'exercice de ses compétences en développement économique, la Région cofinance également le programme Zest' qui relie des personnes en insertion professionnelle avec les secteurs touristique, de l'hébergement et de la restauration. De même, elle finance le projet « Expansion 2+1 », qui crée des binômes cadre/étudiant pour réaliser des missions en entreprise. Enfin, couvrant 65% des coûts d'ingénierie, elle soutient le projet « Culture dans les fermes » qui organise une saison culturelle en milieu rural avec des artistes et des exploitants agricoles. Nadine Tournaille – n.tournaille@crbn.fr – Télécharger le rapport

Le rapport annuel de développement durable du **Conseil régional du Centre** comporte deux volets : le premier est un document de sélection d'initiatives transversales aux cinq finalités et répondant à trois priorités régionales : agir sur les modes de vie, de production et de consommation, agir pour l'égalité et la solidarité, et stimuler les innovations. Le second est un tableau de bord des indicateurs régionaux de développement durable qui permet de suivre l'évolution annuelle du contexte régional au travers une soixantaine d'indicateurs portant sur les thèmes prioritaires de l'Agenda 21 régional. La Région anime son territoire à travers de nombreux contrats et appels à projets. Un appel à projets pour l'innovation dans les TPE et les PME, doté de 8 millions d'euros, a permis d'identifier 65 projets avec un potentiel de 360 nouveaux emplois et s'inscrivant majoritairement dans la transition écologique, par exemple avec un capteur de résidus médicamenteux dans les eaux. En 2013, la région a lancé la démarche « ambitions 2020 » pour définir les axes en termes d'aménagement du territoire avec la participation des acteurs du territoire. 11 bassins ont été concernés cette année et 22 comités de pilotage ont eu lieu ainsi que 11 forums participatifs qui ont réuni entre 80 et 180 participants chacun. Les conclusions retenues de cette démarche doivent servir de base pour les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. A l'attention des territoires ruraux, la Région a initié le dispositif de mise en réseau « ID en Campagne » : avec conditionnalités, il finance 80 initiatives fédérant 300 projets comme des circuits courts, des services de proximité pour personnes âgées ou des projets sur la biodiversité locale. Marie-Laure Fort - marie-laure.fort@regioncentre.fr- Télécharger le rapport (tableau de bord des indicateurs)

Le rapport d'activité et de développement durable de 2013 du **Conseil régional d'Ile-de-France** est structuré en deux parties : la première « Anticiper » présente « les grands projets régionaux transversaux pour construire l'avenir », tandis que la seconde « Agir » expose les idées et les dispositifs pour le quotidien. L'ensemble des actions présentées dans le rapport font l'objet d'un tableau récapitulatif en fin de rapport indiquant le nombre de finalités du développement durable impactées par chacune. Le rapport est ponctué d'interviews des différents acteurs du territoire et valorise les dispositifs de participation des acteurs franciliens, qu'il s'agisse de la concertation préalable au schéma directeur régional « Ile-de-France 2030 », résultat d'une large concertation ou des budgets participatifs dans les lycées. Parmi les faits marquants en 2013, la Région s'est engagée dans une démarche de transparence avec la création d'une plateforme open data et sa participation à DatAct, programme de recherche-action. Elle a adopté un Agenda 22 en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides. La collectivité vise également à resserrer ses liens avec les citoyens et a pour cela instauré un médiateur, à savoir Jean-Pierre Hoss, conseiller d'État honoraire, qui propose une voie de recours à l'amiable et indépendante en cas de litige. L'AFNOR lui a attribué le niveau confirmé dans sa démarche ISO 26000. Outre ce travail sur sa propre responsabilité sociétale, la Région apporte son soutien à la responsabilité sociétale des entreprises franciliennes. Elle a investi dans des fonds qui soutiennent les démarches RSE des PME/PMI. En parallèle, l'Agence régionale de développement a mis en place un service d'accompagnement à la transition écologique et sociale pour les PME avec six ateliers thématiques, qui ont rassemblé 96 entreprises. Danielle Sauterel - danielle.sauterel@iledefrance.fr – Télécharger le rapport

Dans son rapport d'activités et de développement durable de 2013, le **Conseil régional du Limousin** expose d'emblée ses enjeux et ses actions en matière de développement durable. Depuis de nombreuses années, la région Limousin œuvre pour placer le développement durable au cœur de ses politiques. Inhérent aux politiques régionales tant sur le territoire que dans le cadre de l'institution, la fusion du rapport d'activité et de rapport de développement durable est apparue dès lors comme une évidence et positionne ainsi le développement durable comme perspective et fil conducteur des actions de la collectivité. Sur ce territoire rural, la Région agit sur ses secteurs de croissance identifiés, et notamment les énergies renouvelables et la Silver economy. La Région a notamment organisé une journée de sensibilisation à la géothermie avec plus de 100 participants, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, et à destination notamment des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études. Par ailleurs, le Limousin est chef de file du projet européen Silver SUDOE sur « l'économie du bien vieillir ». Le projet consiste à accompagner les entreprises du sud-ouest européen afin qu'elles soient mieux préparées à l'opportunité que représentent les besoins des seniors. La collectivité entreprend en outre un partenariat public privé dans le domaine de la RSE. Modèle unique en France, le Consortium Limousin entreprises durables permet le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres. 35 organisations de ce consortium sont membres actifs. Le rapport se conclut sur les perspectives d'amélioration, qui portent sur les projets futurs de dématérialisation, de SRCAE, de notation extra-financière et de construction des indicateurs de développement durable et de mesure de cohérence des politiques publiques régionales. Nadège Dubernard-Nègre - n-dubernard-negre@cr-limousin.fr – Télécharger le rapport

Le **Conseil Régional des Pays-de-la-Loire** a organisé son rapport 2013 autour de six objectifs régionaux de développement durable, qui seront partagés avec tous les acteurs régionaux dans le cadre de la Charte régionale de Développement durable. La région met ainsi en cohérence son rapport de développement durable avec la dynamique de mobilisation et d'évaluation collective qu'elle a enclenchée. Dans le domaine de la RSE, les Pays-de-la-Loire impliquent les entreprises par un référentiel régional partagé depuis octobre 2013 et par la création d'un fonds d'investissement « Pays de la Loire RSE » en partenariat avec France Active. La Région a aussi co-organisé, début 2014, la 1ère journée régionale Développement Durable/ Responsabilité Sociétale des Entreprises. En 2013, la Région a réuni les Troisièmes Assises régionales et les Etats régionaux de l'énergie, grâce auxquels environ 5 000 personnes ont contribué à construire un scénario de transition énergétique partagé pour le territoire régional à horizon 2050. Une stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020 a depuis été adoptée. Sa mise en œuvre repose sur une ambitieuse action multi-partenariale visant à la fois la maîtrise de l'énergie, la production d'énergies renouvelables et le développement du territoire par la transition. Enfin, labellisée Territoire de commerce équitable et très engagée en matière d'achats publics responsables, la Région anime la dynamique régionale à travers le Conseil ligérien du commerce équitable qui fédère 200 acteurs. Laetitia Piedvache - laetitia.piedvache@paysdelaloire.fr - Télécharger le rapport

Le **Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur** présente son troisième rapport de développement durable construit autour des actions menées en interne et des politiques publiques. A l'aide de points budgets, de faits marquants et de résultats chiffrés, la Région répond à des questions explicitement formulées sur la prise en compte des finalités dans ses politiques. Comment la Région améliore-t-elle la cohésion sociale et la solidarité ? En assurant le droit au logement performant pour tous, à travers le soutien à l'autopromotion pour la réhabilitation du logement. Ces projets d'auto-réhabilitation accompagnée et de médiation entre locataires et bailleurs sont gérés en partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs, la Fondation Abbé Pierre, les Conseils généraux et la Fondation de France. Ainsi, plus de 200 familles (bénéficiaires à plus de 80% du RSA) ont participé à des chantiers sur leur habitat, accompagnés par des professionnels. Par ailleurs, la Région promeut les modes de productions durables en développant la RSE. Le Conseil régional a instauré le Contrat d'expérimentation pour le développement responsable de l'emploi, avec un budget de 1,4 million d'euros en 2012 et 2013. Via ce contrat, les TPE, PME et associations sont accompagnées dans leur développement à condition de réduire leur empreinte écologique et améliorer la situation des salariés. 13 entreprises ont été aidées, permettant la création de 121 ETP sur trois ans. Le Pôle Services à la Personne accompagne également des entreprises sur la RSE tandis que le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes a démarré une action collective « Destination Développement Durable » pour faire progresser la filière dans cette thématique. Enfin, la Région promeut la RSE dès la formation professionnelle à travers le soutien aux Agenda 21 de CFA et la promotion de la RSE dans les organismes de formation. Jacques Bonnabel - jbonnabel@regionpaca.fr- Télécharger le rapport

Le rapport d'activités et de développement durable du **Conseil régional de Rhône-Alpes** est organisé autour des trois priorités politiques de la Région en 2013. Elles sont exposées en préambule par le président Jean-Jack Queyranne : la région crée des richesses et un avenir durable, la Région se saisit des enjeux climatiques, la Région se distingue par ses pratiques écoresponsables. Elle favorise la création et la reprise d'entreprises, et elle a accompagné près de 3 500 nouveaux entrepreneurs en 2013. En termes de soutien à la formation des salariés en insertion, une forte progression a été enregistrée en 2013 avec plus de 140 000 heures cofinancées et un apport régional de 1,3 million d'euros, soit une hausse de 17%. Afin d'accompagner la transition économique et énergétique des montagnes, un label des bonnes pratiques « Montagne 2040 » sera créé en 2014. Sept territoires pilotes se sont par ailleurs mobilisés en 2013 pour expérimenter la valorisation innovante et ambitieuse des services éco-systémiques des forêts, dans le cadre de la politique régionale forêt bois. En 2014, l'objectif consiste à financer les premières opérations sylvicoles en faveur d'une gestion durable des forêts, intégrant leur multifonctionnalité. Sur le Rhône médian (au carrefour de cinq départements), la Région préfigure un système d'écologie industrielle autour du report modal vers le rail et le fleuve des transports de marchandises. Dans le même temps, l'appel à manifestation d'intérêt pour l'écologie industrielle, initié avec l'ADEME, a été lancé en mars 2013, et deux territoires ont été retenus. Enfin, le Conseil régional a officiellement lancé l'Observatoire régional des effets du réchauffement climatique en 2013 qui vise à améliorer et diffuser les connaissances sur le climat. Hervé Saulignac - hsaulignac@rhonealpes.fr – Télécharger le rapport

Dans son troisième rapport annuel de développement durable, le **Conseil général de l'Ain** dresse le bilan des actions menées dans le cadre de son Agenda 21. L'exemplarité de la collectivité s'illustre notamment avec un programme de sensibilisation et de formation à l'éco-conduite pour tous les agents, mais aussi l'expérimentation du télétravail par 23 agents volontaires de mai à décembre 2013. Le Conseil général a signé avec l'Etat une convention sur les droits des femmes et l'égalité pour former sur ces thèmes et assurer une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence, et de leurs enfants. Grâce aux permanences d'accueil individuel des personnes en situation de handicap sur les territoires des Maisons départementales de la solidarité, 251 rendez-vous ont été réalisés dans 24 communes. Afin de rendre plus responsables les modes de production et de consommation, le Conseil général promeut la réparation dans son plan départemental de prévention des déchets. Il facilite la mise en relation entre les habitants et les artisans-réparateurs et informe les usagers sur les moyens de prolonger la durée de vie des objets. Le Département souhaite enfin renforcer l'intégration du développement durable par les opérateurs économiques, notamment par un soutien à l'économie sociale et solidaire ou par la promotion de l'agriculture biologique. Marie Teissier - marie.teissier@cg01.fr – Télécharger le rapport

Pour chaque action présentée dans son rapport 2013, le **Conseil général de l'Aisne** expose les objectifs, les résultats chiffrés et les montants engagés. En commençant par la cohésion sociale et l'épanouissement de tous les êtres humains, le rapport organise la présentation de ses politiques selon la finalité principale à laquelle elles contribuent. Dans l'exercice de sa compétence d'aide sociale, le Conseil général a créé en mars 2013 un fonds pour le développement de Maisons de santé pluriprofessionnelles, incitant les professionnels de santé à s'installer dans les déserts médicaux. Le Département apporte de l'ingénierie aux acteurs locaux avec la création en 2013 de l'Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA) rassemblant aujourd'hui 500 adhérents : elle aide les collectivités pour leurs projets dans le bâtiment et la voirie. Dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de 2011-2016, la collectivité a enregistré un succès avec 44% de la population axonaise couverte par un dispositif de prévention des déchets en 2013. Dans la deuxième partie de son rapport, le Conseil général évoque ses finances, la gestion RH, la commande publique et son patrimoine. Ainsi près de 90% des sites administratifs utilisent des produits éco-labellisés. Enfin, le rapport ne se limite pas à aborder la gouvernance de l'Agenda 21, il illustre les bonnes pratiques mises en œuvre, notamment dans le domaine social. Marie-Jeanne Vougny - mjvougny@cg02.fr – Télécharger le rapport

Dans son rapport annuel de développement durable, le **Conseil général de l'Allier** analyse les priorités départementales sous l'angle du développement durable et présente le projet « Allier 2030 ». Ce dernier inclut un Agenda 21 en cours d'élaboration. La collectivité entreprend diverses mesures en faveur des citoyens et des entreprises afin de dynamiser le territoire. Le Conseil Général donne ainsi la priorité à l'accessibilité du territoire notamment par le développement du covoiturage avec 19 aires locales, mais il privilégie aussi la jeunesse et l'éducation, par exemple avec plus de 2000 jeunes bénéficiant d'une aide au permis de conduire ou à la conduite accompagnée. Les faiblesses constatées en termes de développement économique sur le territoire ont conduit le département à vouloir encourager la création d'entreprises et la création de valeur ajoutée locale. Il agit donc en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec l'élaboration d'une charte entreprise et territoire et d'un guide départemental de l'ESS. Le Comité d'expansion économique a de son côté réalisé une étude avec des entreprises du bassin de Montluçon pour identifier des synergies et préfigurer une démarche d'économie circulaire. Pour agir sur l'épanouissement de ses seniors, l'Allier a déployé un outil de liaison numérique « entour@ge », expérimenté auprès de quinze personnes âgées de plus de 60 ans et dont le maintien à domicile occasionne l'intervention d'au moins deux professionnels. Enfin, un observatoire pour les violences faites aux femmes a été mis en place en mai 2013, le deuxième de ce type au niveau national, et des groupes de travail se sont formés pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence. Emilie Mauroy - mauroy.e@cg03.fr- Télécharger le rapport

Le dernier rapport de développement durable du **Conseil général de l'Essonne** présente les avancées obtenues en 2013. A la suite du Pacte Citoyen adopté en octobre 2012, il a créé des conseils cantonaux pour des échanges entre conseillers généraux et citoyens ainsi que le Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne, réuni le 4 juillet 2013 pour une première avec 67 membres bénévoles. Le Conseil général a déployé la comptabilité carbone avec 16 postes d'émissions suivis sur quatre sites tests en 2013, et 14 correspondants Carbone et personnes ressources formés. En termes d'éco-mobilité, la centrale de mobilité MobilEssonne est en cours de conception sur Internet. Ce projet est soutenu financièrement par la région Ile-de-France et récompensé par les Trophées de l'Innovation du Transport Public en 2012. Le site regroupera de manière dynamique l'ensemble des données sur le transport en Essonne et permettra de définir un profil personnalisé et de faire remonter des informations locales. Le Conseil général consacre la dernière partie de son rapport aux perspectives et axes de progrès, qui s'incarnent en quatre projets phares. Le premier est un projet managérial partagé et participatif au bénéfice de l'engagement, de la performance et de l'innovation en faveur du service public. Le Conseil général veut également définir une Charte des Temps et entreprendre une notation extra financière ainsi que s'engager vers la troisième étape de l'Agenda 21. Claire Robillard - crobillard@cg91.fr – Télécharger le rapport

Le rapport du **Conseil général du Finistère** 2013 rend compte du bilan du Projet stratégique départemental, qui tient lieu d'Agenda 21. Les indicateurs, actualisés chaque année depuis 2011 et commentés, permettent à tous – élus, agents, citoyens et partenaires – de s'assurer de la bonne mise en œuvre des ambitions affichées pour l'ensemble des politiques départementales. Le Conseil général illustre également les sept principes incontournables de son projet stratégique avec des actions réalisées en 2013 et des axes de progrès. Par exemple l'incontournable relatif à l'égalité Femmes / Hommes dans les politiques et les interventions du Conseil général est illustré par le soutien de la collectivité au projet B-NEW (Business and Network of Enterprising Women). Ce dernier a pour principaux objectifs de soutenir les femmes créant et développant des entreprises à l'international et créer un réseau franco-britannique de femmes entrepreneures. Par ailleurs, pour améliorer l'observation des territoires et l'évaluation des politiques publiques, le département s'inscrit dans le projet de construction d'un index régional de développement durable aux côtés des autres collectivités bretonnes et de l'INSEE. Dans le cadre de la contractualisation des politiques départementales, l'index sera une base pour compléter le portrait des territoires au regard du développement durable. contact@cg29.fr – Télécharger le rapport

En 20 pages, le troisième rapport annuel de développement durable du **Conseil général de la Gironde** est axé sur l'innovation jusque dans la forme du rapport qui reprend celle des fils d'actualités des réseaux sociaux. Le rapport se concentre également sur la coresponsabilité sociétale, définie comme la responsabilité commune des acteurs du territoire au regard de la société et de l'environnement. Ainsi, le Département a accueilli le chantier national d' « Agenda 21 de demain » en 2013 avec trois journées d'ateliers de co-conception sur la coresponsabilité sociétale en Gironde en 2033. En septembre 2013, le séminaire annuel du réseau des Agenda 21 de Gironde a été l'occasion de tester Spiral, méthode du Conseil de l'Europe pour co-concevoir des programmes d'actions locaux de coresponsabilité sociétale. Afin de soutenir une économie locale à valeur sociétale ajoutée, le département a également initié, en partenariat avec la Communauté urbaine de Bordeaux et Bordeaux Gironde Investissements, le premier forum en Europe consacré à l'économie collaborative qui a accueilli 400 participants sur deux journées. Le syndicat intercommunal SMICVAL a en outre organisé fin août le premier « Forum de l'économie circulaire et déchets » en présence du Ministre du développement durable, Philippe Martin. Le Conseil général innove aussi dans la valorisation et le partage des savoir-faire avec la création d'une Bourse aux compétences développement durable en Gironde, co-conçu sur 3 ans pour repérer et partager les compétences utiles aux projets de développement durable local. Il a travaillé avec les autres collectivités d'Aquitaine au sein du comité régional des agendas 21 locaux, sur la « Caravane Rio 21 » qui est un dispositif itinérant de sensibilisation et de débat sur le développement durable à l'échelle locale. Mission Agenda 21 - agenda21gironde@cg33.fr – Télécharger le rapport

Le **Conseil général de l'Isère** présente une analyse de la mise en œuvre des huit objectifs de son Agenda 21 dans un rapport de 76 pages. Il a progressé dans son objectif d'exemplarité, notamment par le développement de la restauration responsable dans les collèges avec 15% du budget des cuisines pour des produits bio locaux en 2013. Le Département souhaite inciter les partenaires et les territoires à adopter des comportements plus responsables. Une action d'accompagnement des Agenda 21 des collèges a donc été poursuivie notamment en avril 2013 par une journée de rencontre des collèges en démarche d'Agenda 21. Lors de cette journée, des ateliers ont rassemblé les acteurs de la communauté éducative et les techniciens du Conseil général sur des thèmes variés comme le gaspillage alimentaire. Un autre succès remporté par la collectivité concerne l'aide aux organisateurs de manifestations culturelles et sportives à adopter une éco-attitude avec 300 demandes de packs éco-évènement comptabilisées fin septembre 2013. Ces packs comportent notamment des gobelets réutilisables et des poubelles de tri. Dans son objectif de promotion d'un habitat durable pour tous, elle enregistre une augmentation du nombre de Prêts locatifs aidés d'intégration pour des bâtiments à basse consommation agréés à 90% en 2012. Pour encourager les mobilités douces et alternatives, l'Isère a continué à mettre en place des couloirs de bus sur les autoroutes. Ces voies ne sont ouvertes que lorsque l'autoroute est congestionnée et permettent une régularité de temps de transport en commun. Benoît Gouin - b.gouin@cg38.fr – Télécharger le rapport

Le **Conseil général du Jura** recense les actions menées en 2013 dans son rapport annuel de développement durable. Le rapport se structure sous forme de tableau reprenant l'enjeu, l'objectif opérationnel et le descriptif des actions. La collectivité agit tous azimuts (avec la préparation de son agenda 21) sur l'intégration des finalités et éléments de méthode du développement durable dans ses politiques et dans son fonctionnement. Un focus peut être fait sur les thématiques de la lutte contre la précarité énergétique dans le logement, de l'agriculture, de la coopération décentralisée et d'une information spatiale mutualisée. Ainsi, une convention « Energie logis » passée avec EDF Solidarités permet aux personnes bénéficiaires du Fonds solidarité logement d'être accompagnées et de recevoir un kit énergie solidarité. 250 foyers ont bénéficié de ce dispositif. Par ailleurs, deux logements pédagogiques devraient être instaurés dans le département afin de sensibiliser le grand public aux économies d'énergies permises par des éco-gestes. Un dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maitrise de l'énergie) s'est également déployé en 2013. En termes d'agriculture, le Pacte Agriculture Jura 2013-2015 a pour objectif l'organisation de synergies entre les organismes agricoles du territoire sur des thématiques répondant à une agriculture durable. Concernant l'ouverture au monde, le Jura a en particulier signé un accord de coopération avec le département de San José en Uruguay en février 2013. Les collectivités et leurs partenaires développent des échanges de savoirs et de savoirs-faires dans des domaines tels que le tourisme ou la viticulture. La collectivité développe en outre un observatoire des territoires en ligne depuis fin 2013 pour les agents et les principaux partenaires institutionnels. Cet observatoire est un outil d'aide à la décision et d'aide à l'évaluation des politiques publiques. Anne Lacroix - anne.lacroix@cg39.fr – Télécharger le rapport

Avec son rapport 2013, le **Conseil général de la Nièvre** se livre à un exercice de sincérité budgétaire et stratégique sur la prise en compte des finalités du développement durable dans ses politiques. Il fournit un réel outil d'aide à la décision pour les élus. Pour chacune des cinq finalités, il présente les enjeux territoriaux de la finalité à travers des indicateurs de développement durable territoriaux repris du CGDD et de l'INSEE ; puis des indicateurs d'impact du budget sur chaque finalité en 2012 et 2013 ; quelques exemples de déclinaison de la finalité dans l'action territoriale, un avancement des objectifs 2013 et enfin un questionnement de fond autour de questions stratégiques, destinées à être réfléchies en Assemblée départementale. Le Conseil général s'attache dans ce rapport à évaluer la transversalité des approches et conclut que près de la moitié de ses politiques pour le budget voté en 2012 respectent deux des cinq finalités à la fois. A travers son Agenda 21 le département cherche notamment à renverser la vapeur contre le changement climatique à la fois par une étude prospective de stratégie énergétique départementale en partenariat avec le SIEEEN et en accompagnant le public en situation de précarité énergétique vers les économies d'énergie dans un partenariat entre les travailleurs sociaux, l'Agence locale de l'énergie, les bailleurs etc. La Nièvre concrétise également ses efforts sur le numérique, avec plusieurs actions conduites en 2013 dans un partenariat entre

Nièvre numérique, Nièvre tourisme et le Conseil général. Le projet de Canal Numérique a permis d'équiper de Wi-Fi tout le linéaire du Canal du Nivernais, le projet de village du futur est lancé à Lormes pour expérimenter de nouveaux usages du numérique avec 1000 prises raccordées à la fibre optique, le tout avec un accompagnement permanent des animateurs et conseillers numériques du territoire. Nathalie Pinault - nathalie.pinault@cg58.fr – Télécharger le rapport

Le **Conseil général de l'Oise** présente son rapport de développement durable de 2013 structuré autour du concept d'éco-citoyenneté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il entreprend des actions pour la gestion des déchets, la sauvegarde et l'ouverture des espaces naturels sensibles du département, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la précarité énergétique. Ce rapport présente en outre les mesures de l'Oise en matière de numérique pour améliorer le service public départemental et le rapprocher des citoyens et des usagers. Divers projets de dématérialisation ont été lancés au sein des services départementaux, tels que la gestion des frais de déplacement des agents et les courriers du Président (des circuits de validation ont été créés et en tous lieux, le Président peut consulter les courriers, les annoter et les retourner vers son secrétariat à partir d'une tablette numérique). De même, le processus délibératif est dématérialisé, de l'élaboration des rapports du Président à l'Assemblée et à la Commission Permanente jusqu'à l'adoption des délibérations CG et décisions CP qui en découlent, avec pour objectif en 2014 la chaine complète jusqu'au contrôle de légalité. Le portail de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), opérationnel depuis mai 2012, permet quant à lui aux usagers de suivre les décisions et les paiements des prestations. Deux bornes « experts » ont été installées à la MDPH et 14 bornes « Visio-public » dans les maisons du Conseil général permettant le traitement des dossiers à distance avec un gain de temps pour tous. Par ailleurs, le Conseil général a donné accès aux archives départementales sur son site www.oise.fr. Dans une volonté de transparence, de démocratie et d'innovation, il a également ouvert ses données via une plateforme en ligne : opendata. Afin de rapprocher les citoyens du service public en milieu rural, il a en outre inauguré la première maison du Conseil général mobile. Ce service itinérant est ainsi accessible aux usagers pour les accompagner dans leurs démarches administratives, répondre à leurs questions sur les politiques départementales et les informer sur les aides auxquelles ils peuvent avoir accès. Le réseau des Maisons départementales de la solidarité permet quant à lui de lutter contre l'isolement et de prévenir l'apparition de « déserts médicaux ». Isabella Teulières - isabella.teulieres@cg60.fr – Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable de 2013 du **Conseil général des Pyrénées Orientales** se décompose en deux parties autour du rôle d'exemplarité et du rôle de partenaire de la collectivité. Le rapport rappelle les principales actions menées en 2013 et les illustre de chiffres clés. Les Pyrénées Orientales sont une réussite en termes d'agriculture biologique, occupant le 3ème rang au niveau national avec 517 exploitations en 2013 sur 12 000 hectares, pour un budget moyen départemental alloué de 250 000 euros. Le Département encourage les entreprises locales à mettre en œuvre la RSE, avec la mise en place d'un Club Responsabilité Sociétale des Entreprises et des premiers « Trophées RSE » lancés en octobre 2013 pour valoriser les pratiques RSE et sensibiliser de nouvelles entreprises. Le Département soutient l'ESS notamment à travers la formation, avec un diplôme d'université « Conduite de projets en ESS » qui a bénéficié à 30 personnes depuis 2012 et un cycle de sensibilisation « 6 jours pour entreprendre en ESS » qui a permis de sensibiliser 40 personnes. Parmi le panel d'actions en faveur des collectivités, le Département met en œuvre des dispositifs expérimentaux, tels que la mise en place en 2013 (en partenariat avec le CNFPT) d'une offre de formations territorialisées sur le développement durable ouverte aux agents et élus territoriaux. Plus de 200 personnes ont participé à l'une des 7 formations proposées. Enfin, le Conseil général, en partenariat avec la Generalitat de Catalogne tourne son action vers l'Espace Catalan Transfrontalier, à travers la création d'un fonds commun de soutien aux micro-projets mis en place sur les deux territoires. Près de 620 000 euros ont été versés par le Département depuis 2008, en direction de 113 projets en lien avec la culture, la jeunesse et le sport ou encore le développement économique. Marjorie Boyer - marjorie.boyer@cg66.fr – Télécharger le rapport

Le rapport du **Conseil général de Seine-Saint-Denis** s'organise autour des quatre orientations stratégiques de son Agenda 21 : l'égalité et la promotion sociale, un modèle urbain métropolitain, une gouvernance partagée et le développement de l'éco-responsabilité de l'institution départementale. Entre 2010 et 2013, l'élaboration de six grands projets stratégiques a permis d'approfondir ces orientations. Ils sont donc présentés de façon spécifique dans le rapport. Celui-ci présente par ailleurs la contribution de chacune des politiques du Département aux objectifs du développement durable, à travers un chiffre clé, un descriptif des activités réalisées dans l'année, le nombre de postes concernés au sein de la collectivité et, parfois, un focus sur une action en particulier. La collectivité met notamment en avant ses actions en termes de lutte pour l'égalité des chances. Ainsi, en mai 2013, le Département a adopté des « Engagements pour l'égalité et contre les discriminations » ciblés sur les questions d'emplois. Parmi leurs déclinaisons concrètes, citons la création d'une plateforme numérique de stages pour les élèves de troisième ou encore la signature de conventions « Seine-Saint-Denis Egalité » avec les grandes entreprises du territoire pour favoriser le recrutement local et valoriser la diversité. Par ailleurs, le Département a adopté en juillet 2013 un projet social départemental destiné à se décliner en projets sociaux de territoire, pour assurer la cohérence de l'action sociale à l'échelle de chaque commune entre tous les partenaires concernés. Jeanne Chaboche. jchaboche@cg93.fr – Télécharger le rapport

Le rapport annuel de développement durable 2013 du **Conseil général des Vosges** analyse une sélection de 42 actions, choisies par les services et la mission Développement durable. Chaque action fait l'objet d'une fiche de notation et d'analyse sur la prise en compte des finalités et éléments de démarche, avec des indicateurs de suivi. Acteur clé des solidarités et de l'insertion, le département a développé 24 chantiers d'insertion avec un budget de 3 millions d'euros dont la moitié est utilisée pour l'aide à l'encadrement technique et l'autre moitié pour la prise en charge des contrats aidés.. 500 salariés sont en contrat aidé en 2013 et face à un objectif en début d'année de 30% de retour à l'emploi, 25% des salariés ont effectivement retrouvé un emploi. Afin d'expliquer les actions départementales en termes de solidarité, l'évènement « Les solidarités en action » a rassemblé près de 600 habitants à l'automne 2013 autour de rencontres, conférences, expositions, spectacles et autres évènements. De même, le festival intergénérationnel colport'âge s'est déroulé en juin 2013 sur quatre territoires du département avec des randonnées et des spectacles. Enfin le Conseil général agit avec les acteurs locaux. Il entreprend ainsi des mesures comme le plan départemental « abeilles et insectes pollinisateurs », l'aide financière aux propriétaires forestiers privés pour augmenter la taille des unités de gestion mais aussi le soutien aux économies d'énergie, au bois construction et au bois énergie auprès des collectivités locales. Il travaille également à la mise à jour des aides aux collectivités, validée en juin 2013 avec une intégration progressive de critères de développement durable dans toutes les aides. De nouvelles aides ont été créées pour les projets expérimentaux et exemplaires en matière de développement durable. Catherine Grandjean - cgrandjean@cg88.fr – Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable 2013 de la **Métropole de Nice Côte d'Azur (06)** dresse le bilan de toutes les actions de la Métropole et de ses communes au regard du développement durable et intègre également le bilan de l'Agenda 21 métropolitain. Dans chaque partie, figurent les objectifs chiffrés et un tableau d'indicateurs avec leur évolution sur les trois dernières années. Labellisée Ecocité, Nice Côté d'Azur est spécialement innovante en matière de réseaux intelligents (« smart grids ») afin d'améliorer la gestion de l'énergie sur son territoire enclavé. Le projet Nice Grid est un démonstrateur de quartier solaire intelligent, piloté par ERDF et touchant 1500 clients résidentiels, professionnels et collectifs. Financé par la Commission Européenne et piloté par l'Autorité portuaire de Gênes, le programme « MoS 24 » est un projet d'autoroute de la mer consistant en la création d'un portail informatique unique qui propose des solutions multimodales pour les transporteurs. Un partenariat avec la société CISCO a permis de faire du boulevard Victor Hugo le premier « boulevard connecté », avec l'installation de capteurs électroniques mesurant en temps réel la qualité de l'air, le bruit ou le taux de remplissage des poubelles. Ces informations sont ensuite mises en ligne et ont été téléchargées plus de 11 000 fois par les citoyens ou entreprises de la métropole. Enfin, la Métropole agit fortement en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique, avec 200 marchés intégrant des clauses d'insertion en 2013 pour un total de 160 000 heures. Le patrimoine naturel et la biodiversité font partie des plus grandes richesses de la Métropole, reconnus à l'échelle européenne au titre du réseau Natura 2000 pour 34% de la superficie du territoire de la Métropole. Aussi la Métropole s'est engagée à gérer de façon active notamment 7 sites Natura 2000, avec le souci de la recherche d'un équilibre entre la préservation de la biodiversité et le développement local du territoire, et en veillant à associer les acteurs concernés. Valérie Le Bras - valerie.lebras@nicecotedazur.org – Télécharger le rapport

Alors qu'elle est en train de renouveler le projet d'agglomération (labellisé Agenda 21), la **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral** (CUD) a choisi d'organiser son rapport 2013 selon les dix engagements d'Aalborg, qu'elle a ratifiés en 2009. Pour chacun de ces engagements sont présentés sa traduction dans le projet communautaire, un ou deux indicateurs d'évolution, et la présentation d'actions conduites dans les politiques intercommunales et envers les Dunkerquois. La CUD valorise spécialement l'engagement des acteurs locaux et ses partenariats pour co-construire et co-financer des projets. La Communauté urbaine a édité en 2013 un mémento à l'usage des organisateurs d'événements, qui énonce des actions concrètes à mener pour mieux prendre en compte le développement durable. Il devrait déboucher en 2014 sur une charte de labellisation des manifestations. Par ailleurs, 300 citoyens ont déjà signé la Charte Plan climat et se sont engagés à agir dans leur vie quotidienne. La CUD et le Pays des Moulins de Flandre ont développé un répertoire des producteurs en circuits courts et de proximité. Enfin, la CUD travaille avec ses partenaires transfrontaliers, notamment via un accord cadre visant l'optimisation de l'offre en matière de santé publique dans la région transfrontalière et via un annuaire transfrontalier de l'eau permettant une meilleure connaissance de l'organisation de la gestion de l'eau côtés belge et français afin de prévenir les risques d'inondation et de pollution. Pierre Roger - pierre.roger@cud.fr – Télécharger le rapport

Le Rapport annuel de développement durable de la **Communauté urbaine du Grand Nancy (54)** est construit autour des sept grands axes du projet d'agglomération, dont il présente et analyse les actions phares à l'aide d'indicateurs clés et de pictogrammes indiquant les finalités prises en compte. Parmi ces actions, côté mobilité, la collectivité a optimisé son réseau de transport en commun articulé autour de quatre lignes structurantes Stanway équipées notamment de bus à haut niveau de service, concomitamment au lancement de l'application numérique et du site internet G-Ny, du concept @llo Voirie et du dispositif Agglo 360. Le Grand Nancy a créé le Technopôle Renaissance, un pôle d'excellence dédié au génie urbain et à la ville créative qui fédère les institutions, les organismes de recherche et les entreprises concernées à l'échelle du bassin de vie mais aussi du Sillon Lorrain. Cet espace a accueilli les ateliers participatifs « Les (re)sources de la rivière » qui ont permis à 3 500 visiteurs de redécouvrir les Rives de Meurthe. La collectivité a également rejoint la chaire partenariale « Renaissance écologique des villes », un espace collaboratif créé par l'Université de Lorraine, le Grand Nancy et ERDF. Parmi l'un des plus importants projets universitaires de France, le campus Artem, associant les écoles d'art, d'ingénieurs et de management, s'est engagé dans les Cordées de la Réussite qui visent à ouvrir les filières d'excellence au-delà des seules élites. Les étudiants du campus sont ainsi tuteurs de 450 collégiens et 300 lycéens, provenant principalement des quartiers pris en charge par la Politique de la ville. Enfin, la poursuite de l'aménagement de l'ÉcoQuartier Nancy Cœur, le développement de Grand Nancy Thermal ou encore de la fibre optique sont également au cœur des actions du Grand Nancy. Laure Mauny - laure.mauny@grand-nancy.org – Télécharger le rapport

Dans un document de 32 pages, **la Communauté d'agglomération de Caen la Mer (14)** présente toutes ses actions conduites dans le domaine de ses compétences et indique, à l'aide de pictogrammes, quelles finalités et quels éléments de démarche de développement durable chaque action prend en compte. Parmi toutes ses actions en matière de développement durable, la collectivité a entrepris diverses mesures en termes de foncier et de lien entre monde urbain et monde rural. Ainsi, elle compte donner suite à l'Etude Astym qui avait repéré les « dents creuses » dans 11 communes, pouvant faire l'objet d'opérations de logements sociaux, afin de lutter contre l'étalement urbain. De même, elle a signé une convention avec l'Etablissement public foncier (EPF) de Normandie et la région Basse-Normandie. Cette convention permet la mise en œuvre du Fonds de minoration foncière qui permet d'abaisser le coût de cession du foncier et donc de favoriser les opérations de logements sociaux dans des secteurs où les bailleurs sociaux n'auraient pas pu acquérir des terrains. Dans le cadre de cette convention, l'EPF est maître d'ouvrage d'opérations de résorption de friches. Ce fonds friche permet de mettre en place de nouveaux projets sur d'anciennes friches. Caen la Mer agit avec la chambre d'agriculture dans le cadre d'une charte du monde rural et périurbain, afin de développer l'agriculture périurbaine. Enfin, la Communauté d'agglomération participe au projet EGOVBAT de mise en œuvre d'une plateforme régionale sécurisée permettant de dématérialiser les échanges entre les acteurs publics et du secteur BTP. Peggy Moricet - p.moricet@agglo-caen.fr. Télécharger le rapport

Dans son rapport annuel de développement durable de 2013, **la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP - 95)** rend compte de l''évaluation et de la concertation menées au premier semestre 2013 sur l'Agenda 21 et le PCET, mis en place en 2010. 182 participants se sont mobilisés dans neuf ateliers publics, des ateliers internes, des interviews et des visites de site ayant également été organisés. Cette phase s'est achevée par la rédaction d'un Livre blanc de la participation contenant 408 propositions formulées par le public autour de trois priorités : l'énergie, la biodiversité et l'environnement, et le développement responsable du territoire. La CACP a mis en place un observatoire avec des indicateurs de suivi adaptés, répartis en 20 indicateurs stratégiques et 35 indicateurs d'actions. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a montré une baisse significative des émissions essentiellement grâce à l'augmentation des quantités de bois et de gaz dans le mix énergétique pour le chauffage urbain au détriment du fioul. En juillet 2013, la CACP a obtenu le renouvellement de sa labellisation « Rubans du Développement Durable », le jury saluant les avancées de la communauté d'agglomération ainsi que l'organisation du pilotage interne. Le second semestre 2013 a été l'occasion d'un travail du Conseil consultatif du développement durable d'agglomération et des futurs partenaires sur de nouveaux programmes Agenda 21 et PCET. Guillaume Quevarec - guillaume.quevarec@cergypontoise.fr

Dans son rapport 2013, **la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole (87)** dresse le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 avant une refonte globale en 2014. Elle y met en évidence les résultats chiffrés des actions qu'elle conduit pour contribuer aux cinq finalités du développement durable. La collectivité s'appuie sur l'économie circulaire pour assurer sa transition énergétique, avec une chaufferie biomasse qui a assuré la production de 45 500 mWh d'électricité en 2013 et le chauffage de 5000 nouveaux équivalents-logements. La Centrale énergie déchets a quant à elle assuré la production en 2013 de plus de 93% des besoins du réseau de chaleur. Enfin, une étude de faisabilité a été réalisée en 2013 pour un projet de méthanisation territoriale sur 2 hectares de lotissement d'activités. Afin de rendre plus responsables les modes de production et de consommation, la communauté d'agglomération a organisé des sessions de formation au compostage pour 1025 participants, et elle a lancé le Défi 7/7 Missions Ecogestes d'octobre à décembre 2013 avec 7 familles, qui ont été suivies par France 3. Limoges Métropole a également organisé quatre journées « réemploi » avec des associations pour que les usagers puissent donner leurs objets. Elles ont permis d'éviter 2900 kg de déchets en 2013. Enfin, la collectivité s'investit dans la sensibilisation intergénérationnelle au développement durable. En effet, un travail de concert entre de jeunes écoliers et des résidents de l'EHPAD de la Chênaie a été organisé par les ambassadeurs du tri, avec notamment des temps d'échange et de réponse par groupe à des questionnaires. Les participants se sont montrés enthousiastes et l'opération sera réorganisée en 2014. Sylvie Perez - sylvie_perez@agglo-limoges.fr – Télécharger le rapport

Le rapport annuel de développement durable de 2013 de la **Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées** (64) est organisé en trois parties : la première expose les actions réalisées dans le cadre des cinq défis de l'Agenda 21 ; la seconde évoque les actions de l'administration exemplaire, la troisième analyse la prise en compte des éléments de démarche dans les politiques publiques. Pau Pyrénées développe un certain nombre d'actions en direction de la jeunesse. Elle favorise la participation de près de 400 jeunes à des projets d'utilité sociale, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, et soutient le service civique : sur son territoire, 37 jeunes ont été recrutés. La collectivité s'implique également dans le numérique avec trois projets pour les entreprises et les habitants. Ainsi, une pépinière d'entreprises dédié au numérique a été créée à Hélioparc et vise l'accompagnement de 11 porteurs de projets par an. Pau Pyrénées s'est aussi engagée dans une démarche d'open-data qui met à disposition des données publiques pour tous les citoyens. Enfin, un laboratoire de fabrication (Fablab) a été ouvert avec l'association PAULA pour la fabrication d'objets à partir de données numériques notamment avec une imprimante 3D. Il est ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire. La Collectivité entreprend en outre des démarches en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire. Un Comité mixte de l'ESS réunit régulièrement une vingtaine d'entreprises tandis que le mois de l'ESS a valorisé une quarantaine d'initiatives sur le territoire, avec environ 1200 participants. De même, l'organisation d'une braderie du réemploi a accueilli 300 personnes et le troisième forum des acteurs de l'ESS, 250 acteurs. L'agglomération participe au financement d'une mesure d'appui aux microprojets associatifs du Fonds social européen ainsi qu'au financement d'un conseiller en insertion professionnelle mutualisé par sept entreprises d'insertion. Aurélie Delbigot - a.delbigot@agglo-pau.fr -Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable de **la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne** (CARENE ; 44) illustre ses actions à l'aide d'indicateurs de suivi mesurés depuis 2009. La collectivité a adopté un Plan climat énergie territorial en mars 2013 qui a pour objectifs une réduction de 3% pour les émissions de CO_2 du territoire et de 11% pour les émissions relevant des activités de la CARENE d'ici à 2017. Pour atteindre ces objectifs, la CARENE porte une attention particulière à la précarité énergétique. La lutte contre la précarité énergétique s'inscrit dans un plan d'actions pour 2012-2014 et deux ambassadeurs de l'efficacité énergétique ont ainsi chargés d'aller à la rencontre des publics les plus fragiles. La CARENE agit pour la préservation des ressources notamment avec le Contrat-nature pour lequel elle s'associe au Parc naturel régional de Brière et à d'autres acteurs publics locaux. Elle a par ailleurs participé à l'appel à concepteurs « Eau et paysages » lancé par le pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire en juillet 2013, en sélectionnant le site de la réserve naturelle Pierre-Constant. Par ailleurs, la CARENE cherche à diversifier son activité économique (historiquement structurée autour des filières industrielles) en soutenant les filières innovantes des énergies marines renouvelables, des bio-ressources marines, et en mobilisant les acteurs économiques autour de son PCET. Une démarche de management environnemental, à terme menée sur tous les parcs d'activités, a été initiée sur le parc d'activités de Brais-Pédras et implique les entreprises autour de trois thématiques : les déchets, l'énergie et la mobilité. Egalement, une étude a été lancée en partenariat avec le Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire pour identifier les flux de matières et d'énergies des entreprises dans l'optique de mettre en place un système d'écologie industrielle. De son côté, le Conseil de développement de la CARENE a mené cette année deux réflexions prospectives sur les énergies marines renouvelables et sur les opportunités économiques du vieillissement démographique. Sandrine Laisne - laisnes@agglo-carene.fr – Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable de la **Communauté de communes Erdre et Gesvres (44)** retrace l'élaboration et le contenu du plan d'actions 2013-2017 de l'Agenda 21 communautaire. Adopté en 2013, cet Agenda 21 est construit autour de quatre enjeux : maîtriser l'aménagement du territoire, construire, produire et consommer localement et de manière responsable, favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants et promouvoir une citoyenneté responsable et participative. Parmi les actions menées en 2013, le Programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique, permettra d'améliorer plus de100 logements. La collectivité a en outre mis en place un service d'assistance à la mise en place de clauses sociales, qui a permis depuis le 1er avril 2013 à 27 bénéficiaires de réaliser au total plus 8500 heures d'insertion. Enfin, la mise ne place effective de la redevance incitative en 2013 a déjà permis de réduire les tonnages de déchets ménagers résiduels de 33%. Marion Richarté - marion.richarte@cceg.fr - Télécharger le rapport

Le troisième rapport de développement durable de la **ville de Beauvais (60)** est commun avec celui de la Communauté d'agglomération et du Centre communal d'action sociale (CCAS). Ce rapport débute par des tableaux récapitulatifs de la prise en compte des finalités du développement durable dans les huit documents stratégiques de ces collectivités (projet de territoire Beauvaisis 2030, Agenda 21, SCOT, PLH, PLU, PCET, CUCS, Plan harmonie sociale). Pour chaque finalité du développement durable, il expose ensuite successivement le portrait du territoire, le rappel des objectifs chiffrés inscrits dans les documents stratégiques, les actions en cours, nouvelles et en progrès. La réduction des consommations d'eau fait l'objet de plusieurs actions avec Veolia : généralisation de la télé-relève et mise en place d'un système d'information en direct vers les usagers (des alertes SMS leur sont envoyées en cas de surconsommation d'eau et permettent ainsi de détecter rapidement des fuites). En 2013, le CCAS de Beauvais a animé avec Veolia anime trois atelier « écoconso » pour une vingtaine de Beauvaisiens. La Ville soutient également l'adoption de modes de consommation responsable par ses habitants à travers une série de quatre ateliers sur les méthodes d'éco-construction pour une cinquantaine de personnes (en lien avec les Ateliers de la Bergerette) et la publication d'un guide des marchés afin d'inciter les habitants à consommer localement. Guillaume Sergeant - gsergeant@beauvais.fr – Télécharger le rapport

La troisième édition du rapport de développement durable de la **ville de Bondy (93)** propose un suivi des actions présentées l'année dernière. Chaque action est décrite avec parfois des indicateurs et des perspectives. La collectivité souhaite renforcer l'implication des citoyens et des agents territoriaux tout en soutenant le dynamisme des entreprises. Elle a ainsi instauré un fonds pour financer les projets des habitants en faveur de l'animation du quartier et du « bien vivre ensemble ». Des associations et des centres socio-culturels donnent des aides pour la conception de projet tandis qu'un comité de sélection composé de responsables associatifs locaux et d'habitants prend connaissance des projets et décide de l'attribution d'une somme comprise entre 300 et 500 euros. Enfin, Bond'innov est le premier incubateur de France créé dans un quartier en rénovation urbain, avec neuf projets innovants en cours d'incubation. Il lance son quatrième appel à candidatures qui donne une priorité aux projets ayant un lien économique ou scientifique avec les pays du Sud. Après la réalisation en 2013 de son bilan carbone, exposés dans le rapport, la Ville compte poursuivre la concertation et la réflexion en 2014 avec la Communauté d'agglomération Est ensemble sur leur PCET commun. Premier pas encourageant, la convention Display passée en 2012 avec l'agence locale de l'énergie de l'est parisien Maitrisez Votre Energie pour plusieurs établissements primaires a généré 3 000 euros d'économie. Marion Demarquet - m.demarquet@ville-bondy.fr - Télécharger le rapport

La **ville de Cannes (06)** a organisé son rapport annuel de développement durable autour des cinq finalités du développement durable, qu'elle illustre avec les résultats de son premier Agenda 21 (2008-2012), la description de ses politiques et des zooms sur des actions phares illustrant chacune des cinq finalités. Cannes a développé de nombreuses actions en termes de solidarité et d'innovations. La Ville aménage une plaine agricole sur son territoire avec l'installation de quatre nouveaux agriculteurs, un jardin partagé, des jardins familiaux, un verger et bientôt une ferme pédagogique. Elle mène une expérimentation « Mieux vivre dans mon quartier » qui vise à accompagner pendant deux ans 300 foyers et 25 commerces vers des comportements éco-responsables. Le Salon du développement durable 2013 a été lieu de participation, d'échanges et de rencontres autour du nouveau concept « Fête le vous-même » notamment avec une Trocante pour un échange d'objets et un Troc'Astuces sur la fabrication de produits écologiques. Enfin, la Ville a créé un référentiel « manifestation sportive cannoise écoresponsable » déployé à l'occasion de plusieurs événements sportifs. Cannes s'attelle maintenant à la mise en œuvre de son deuxième Agenda 21 qui intègre un volet « Plan Climat ». Benoît Agassant - benoit.agassant@ville-cannes.fr - Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable 2013 de la **ville de Clermont-Ferrand (63)** présente ses avancées significatives et chiffrées dans les cinq finalités du développement durable. Dans son introduction, le Maire Olivier Bianchi valorise notamment la construction de l'école Daniel-Fousson, labellisée Qualité environnementale bâtie (QEB), raccordée au nouveau réseau de chaleur bois et équipée d'une membrane photovoltaïque intégrée en toiture et d'un toit végétalisé. Avec Clermont Communauté, la ville de Clermont-Ferrand s'engage dans la lutte contre le changement climatique avec le club énergie climat, fédérant les actions locales portées par de nombreux partenaires. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, les diagnostics urbains et environnementaux ont fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Ces travaux serviront de base pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable en 2014. En lien avec le PCET, la Ville a signé un Contrat local d'engagement pour les aides financières du programme « Habiter mieux » et mobiliser les acteurs de l'action sociale : collectivités, services sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, fournisseurs d'énergie, Mutualité Sociale Agricole... Par ailleurs, la récupération solidaire s'organise sur le territoire ! En partenariat avec Emmaüs, 10 conteneurs de récupération de textiles ont été répartis depuis février 2013 et ont permis d'économiser le rejet de 90 tonnes de textiles dans les ordures ménagères. En interne, les instruments d'écriture usagés sont valorisés avec l'association Terracycle qui les recycle gratuitement en banc, arrosoir, poubelle... ou en matière première. Cette valorisation permet d'obtenir des points qui sont transformés en euros et donnés à une association caritative. Clermont-Ferrand redistribue son matériel usagé : les ordinateurs professionnels sont réaffectés dans les écoles de la Ville ou expédiés au Gabon par l'intermédiaire de la MRI, ou envoyés pour recyclage fin de vie à l'association Mains ouvertes Envie, une entreprise d'insertion. Les téléphones mobiles usagés sont donnés à la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, tandis que les cartouches d'encre usagées sont récupérées par la Ligue contre le cancer. Martine Jacquet. mjacquet@ville-clermont-ferrand.fr – Télécharger le rapport

Dans son rapport de développement durable de 2013, la **ville de Colombes** (92) présente les actions de son Agenda 21 local, de son Agenda 21 interne et de ses Agendas 21 scolaires qui ont avancé en 2013. L'écoconstruction est un axe prioritaire de son Agenda 21 local, avec l'approbation d'un PLU avec des objectifs « développement durable », la poursuite de la construction de l'écoquartier de 500 logements et 20 000 m² d'activités économiques, la rédaction de la Charte du développement durable pour la ZAC Charles de Gaulle Est, ou encore le conseil aux particuliers avec des permanences d'un architecte conseil et la diffusion du guide de l'éco-rénovation et de l'éco-construction. L'Agenda 21 du territoire incite aussi à une économie durable et impulse de nouveaux modèles de consommation, notamment à travers le projet R-Urban qui développe agriculture urbaine et favorise la récupération et la seconde vie des objets. Dans le cadre du plan de déplacements de son administration (axe de son Agenda 21 interne), la Ville a mis en place trois pools vélos dont l'entretien a, dans un premier temps, été confié à une association d'insertion puis dans un second temps à un gestionnaire embauché en contrat avenir. Enfin, la ville de Colombes décline sa démarche d'Agendas 21 scolaires sur les 10 crèches du territoire avec un projet d'éco-crèches. Pauline Le Guern - pauline.leguern@mairie-colombes.fr – Télécharger le rapport

Dans son rapport de développement durable de 2013, la **ville de Courbevoie (92)** rappelle ses objectifs, fournit des exemples d'actions, des indicateurs de résultat et des perspectives. Depuis 2013, la Mairie accueille un système de permanence pour l'accompagnement des jeunes entreprises : des spécialistes communaux consacrent ainsi plusieurs heures d'audit et de conseils à ces entreprises, afin de favoriser un commerce de proximité et diversifié. Courbevoie travaille également à la solidarité intergénérationnelle avec la « journée de l'intergénérationnel en entreprise » en mai 2013 et la création d'un conseil des seniors pour une période test de deux ans. Avec 53 membres, il travaille à la solidarité entre les habitants, notamment avec des conférences sur la santé et des ateliers mémoires. La Ville souhaite en outre inciter les citoyens à opter pour les circuits agroalimentaires courts et a donc installé un service de paniers fraicheur devant la gare de Bécon-les-Bruyères, en fréquentation croissante. Dans les écoles, s'appuyant sur le modèle de l'économie circulaire, la valorisation des déchets alimentaires s'est concrétisée en 2013. L'achat d'un nouvel équipement a permis de transformer les aliments en compost, lui-même utilisé dans le jardin pédagogique pour l'une des écoles et par le Service Espaces Verts de la ville. Enfin, Courbevoie a lancé en 2013 un Contrat de performance énergétique, concernant presque tous les bâtiments de la collectivité, et posant l'objectif d'une réduction de la consommation d'énergie de 21% sur sept ans. Sylvie Faivre - s.faivre@ville-courbevoie.fr

En 19 pages, la **ville de Lille** présente ses actions en tant que ville exemplaire et ses actions de partenariat conduites en 2013 dans les six axes de son Agenda 21 : santé durable, énergie, habitat durable, mieux produire et sensibiliser, culture et EDD, eau et biodiversité. Ainsi, en termes de santé durable, le projet de Biocabas, géré par le groupement d'agriculteurs Gabnor et co-financé par le Conseil général du Nord, assure aux personnes en difficulté la fourniture de paniers bio à moindre coût et organise des ateliers cuisines en centres sociaux. La Ville a aussi diffusé 720 biocabas. En sus d'un Plan Climat Energie Territorial adopté en mai 2013, la ville s'est engagée dans la démarche Cit'ergie et a initié un Fonds de solidarité climat territorial. Ce fonds a été ouvert par la Fondation de Lille, avec le concours de la région Nord-Pas de Calais. Cette démarche de compensation carbone est ouverte aux acteurs du territoire qui peuvent adresser des dons à la Fondation pour soutenir les associations retenues dans le cadre d'appels à projet. En 2013, Lille a lancé un deuxième appel à projets en faveur de l'habitat participatif et propose l'achat par des groupes d'habitants de terrains dans certains quartiers. Enfin, la Ville a été élue capitale française de la biodiversité. Elle entreprend des mesures comme l'attribution de primes pour favoriser l'implantation de toitures végétalisées ou encore la mise en pâturage des animaux sur des sites aménagés. Sophie Beckary - sbeckary@mairie-lille.fr – Télécharger le rapport

« La ville comme ressource renouvelable » est le fil conducteur du rapport annuel de développement durable 2013 de la v**ille de Montpellier (34)**. Cette image ressort de la démarche prospective Montpellier 2040 visant à définir le projet urbain, en concertation avec tous les Montpelliérains. Parmi les succès de l'année 2013, Montpellier a obtenu deux labellisations nationales « Eco Quartiers », l'une pour la ZAC des Grisettes, lauréate dans la catégorie « Nature en ville », l'autre pour la ZAC Parc-Marianne, lauréate dans la catégorie « Approche écologique globale ». Le démonstrateur de gestion d'énergie et production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'îlot « La Mantila » comprenant des bureaux, des commerces, 364 logements et un parking, a remporté la Pyramide d'argent. Un référentiel d'aménagement AURA a été rédigé par la Ville et est entré en application. Outil d'aide à la décision novateur en Europe, il sert de support pour les améliorations à porter dans les projets d'urbanisme et garantit une approche globale des projets. Par ailleurs, la collectivité a mis en place le dispositif « Garantie de Risques Locatifs » avec ses partenaires, comme assurance couvrant les loyers impayés, l'indemnisation des frais de remise en état du logement en cas de dégradation par le locataire et la prise en charge des frais de recouvrement en cas de contentieux. Enfin, l'exposition d'une maison avec quatre pièces à taille humaine, appelée « La Maison Econome » a permis à près de 5141 personnes de découvrir comment économiser jusqu'à 40% d'énergie. Le rapport valorise enfin les actions de développement durable conduites dans les Maisons pour tous, espaces de détente, loisirs et culture, « pépinières citoyennes », où ont été mis en place des jardins partagés, des composteurs ou encore des ateliers de récupération. Christophe Court - christophe.cour@ville-montpellier.fr – Télécharger le rapport

Dans son rapport de développement durable de 2013, la **ville de Montreuil (93)** présente les actions et projets à venir associés à son Agenda 21, adopté en juin 2012. De nombreuses actions sont menées en termes de participation citoyenne, de logement, de coopération décentralisée et d'évaluation. Ainsi, le PCET comporte un volet « externe » de démarche participative qui a permis l'adoption d'un « Agenda de transition 2013-2030 » co-construit par un groupe d'habitants et signé par la Mairie et les citoyens en juin 2013. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet européen Music (Mitigation in Urban areas and Solutions for Innovation Cities). En termes de solidarité, la Ville et la Communauté d'agglomération ont ouvert une boutique solidaire liée à « la Collecterie » qui travaille à relancer les déchets réemployables dans le cycle d'un usage quotidien. En 2012 et 2013, la Ville a demandé la construction de deux opérations de « logements passerelles » pour les populations roms et pour les familles en grande précarité. Ces logements sont des lieux de passage entre les terrains d'accueil et le logement de droit commun. Montreuil s'engage avec la ville de Beit Sira en Palestine, dans le cadre de la coopération décentralisée. En 2013, elle a entamé des travaux dans cette ville pour rénover le réseau d'eau potable et étendre le réseau d'éclairage public. Enfin, la collectivité s'attache à mener une évaluation de son Agenda 21 avec la mise en place d'un « comité des référents développement durable » et le travail de la mission d'évaluation du service Organisation, Evaluation et Conseil de gestion. Cette mission a notamment réalisé un « benchmark » interne sur les démarches participatives. Ghislaine Bocquet - ghislaine.bocquet@montreuil.fr – Télécharger le rapport

Le rapport de développement durable 2013 de la **ville de Nantes (44)** s'articule en cinq chapitres : qualité de vie urbaine, solidarité, défi climatique, nature en ville et service public responsable. Le rapport est synthétique et propose des liens vers le rapport de Nantes métropole et le site internet de la Ville. Nantes a agi en particulier sur la précarité énergétique, la santé environnementale et l'association des habitants. En 2013, Nantes a été à la fois Capitale verte européenne, première sur le « baromètre accessibilité » réalisé par l'Express et l'Association des Paralysés de France, et deuxième pour l'Access City Award 2013. Par ailleurs, en 2012, la Mission santé publique a innové en intégrant une approche santé à la Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public de Nantes Métropole. Une grille « Santé » est disponible pour prendre en compte cet aspect dans les projets d'aménagement urbain. La ville a aussi participé en 2012 à un travail d'amélioration du repérage de situations nécessitant une intervention publique et de mise en relation des acteurs institutionnels pour apporter des solutions. De même, la Mission Vie Quotidienne permet de répondre aux nouvelles formes de précarité. Des entretiens individuels sont réalisés par deux conseillers pour faire face au phénomène de non-recours aux aides, et des actions collectives ont été mises en place sur les thématiques de consommation responsable et

de précarité énergétique. Un guide « bons plans » sur la consommation responsable a été créé par 15 habitants du quartier Nord. Enfin, un Atelier citoyen composé de représentants des conseils de quartier travaille à la déclinaison par quartier du kit pratique de développement durable créé en 2012 par le Conseil de quartier du Breil. Le projet « Médiaterre », animé depuis deux ans, avec huit jeunes en service civique encadrés par l'association Unis-Cité, touche 202 familles. Nicolas Boespflug - nicolas.boespflug@mairie-nantes.fr – Télécharger le rapport

Avec ses 24 000 habitants, la **Commune d'Orvault (44)** n'est pas soumise à l'obligation légale. Toutefois, elle a tenu à élaborer son rapport de développement durable 2012 – 2013 pour présenter l'avancée de son programme d'actions Agenda 21 au regard des cinq finalités à l'aide de nombreux indicateurs. Elle rapporte également les résultats de l'évaluation de son Agenda 21 par le Comité 21 au regard du référentiel national d'évaluation des Agenda 21. La Commune agit fortement pour l'éducation au développement durable, avec le Projet Educatif Local Orvaltais adopté en avril 2012. Des « parcours de l'élève » permettent aux écoliers du premier degré de bénéficier d'une sensibilisation aux principaux enjeux de développement durable. 19 classes, soit 484 élèves, s'y sont inscrites pour l'année 2012-2013. Orvault s'est engagée dans la démarche Cit'ergie aux côtés de Nantes métropole. Signé en juin 2013, le plan de mobilité pour les agents de la collectivité entre dans le cadre d'une convention avec Nantes Métropole et la Semitan et s'appuie sur des référents mobilité chargés d'animer et de suivre l'évolution des comportements au regard des objectifs. En septembre 2013, une journée sur la mobilité a permis de tester des véhicules électriques pour faire évoluer le parc municipal. A l'échelle de l'ensemble de la population, le Plan vélo a été adopté en janvier 2013 en concertation avec les sept conseils de quartier. 264 appui-vélos ou consignes individualisées ont donc été installés sur le territoire. La Commune s'inscrit aussi dans la dynamique régionale de commerce équitable avec son engagement dans une démarche de labellisation Territoire de Commerce Equitable. En termes de coopération décentralisée, une opération pluriannuelle est notamment en cours à Kindia en Guinée pour l'assainissement de sept quartiers au bord de trois rivières. Florence de Vasson - f.devasson@mairie-orvault.fr – Télécharger le rapport

La **ville de Sceaux** (92) présente son rapport annuel de développement durable 2014, élaboré dans une démarche volontaire. Il est structuré autour des quatre finalités du Plan local d'urbanisme, auxquelles s'ajoute une volonté d'exemplarité en termes de développement durable. L'urbanisme durable est une priorité de la Ville, qui a entrepris de bâtir un quartier durable et promeut une approche durable dans ses différents projets et ceux de son office de l'habitat, ainsi que cela a été le cas pour la résidence étudiants qui sera livrée à la fin de l'année 2014. La ville de Sceaux s'attache particulièrement au développement de la mobilité durable (avec l'octroi de subventions pour des vélos à assistance électrique pour un montant total de près de 4000 euros et la mise à disposition de vélos aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Ville, notamment), au développement des circuits courts (avec la mise en place de l'AMAP « Sceaux et brouettes » en 2012) et à soutenir différentes initiatives citoyennes telles que le jardin partagé de trente parcelles et les actions au sein des écoles (tri des déchets). Sceaux se distingue par plusieurs actions innovantes. Elle est ainsi la première ville française à avoir mis en place un service de commandes dans la boutique virtuelle de ses commerçants avec un système de livraison s'adaptant aux rythmes des habitants. Elle anime depuis plusieurs années un conseil local de développement durable (CL3d) qui est une instance participative de sensibilisation, de réflexion, de consultation et de proposition et qui tient trois séances plénières par an, complétées de groupes de travail qui rendent des propositions pouvant pour certaines donner lieu à publications voire à des décisions du conseil municipal. Enfin, un Conseil local de santé mentale, plateforme rassemblant 47 membres, est chargé d'assurer la concertation et la coordination entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants ; cette instance vient compléter l'ensemble des conseils consultatifs constitués avec différents partenaires (commerçants et artisans, professionnels de santé, conseil des Familles, conseil de la vie scolaire et périscolaire,...). Florence Presson - florence.presson@sceaux.fr – Télécharger le rapport

3 questions à…

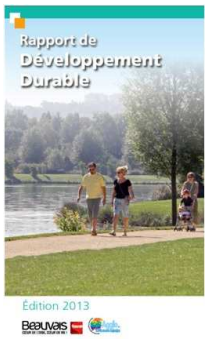

Guillaume Sergeant, directeur développement durable, méthode, suivi des politiques publiques de la ville de Beauvais

Vous avez réalisé un rapport commun à la Ville, à la Communauté d'agglomération et au CCAS (centre communal d'action sociale) de Beauvais : quels sont les avantages et les difficultés de cet exercice ? En quoi cela renforce-t-il concrètement l'action commune des échelles et l'articulation des politiques publiques le reste de l'année ?

Nous n'avons pas eu de difficultés particulières car la mutualisation des services date de 2008 à la demande de Caroline Cayeux, Maire de Beauvais par ailleurs présidente de l'Agglomération et du CCAS. Nous sommes donc habitués à travailler pour les deux collectivités ou plutôt les quatre : il y a aussi le CCAS de Beauvais et l'Office de Tourisme du Beauvaisis qui sont intégrés au même organigramme avec la même direction générale à laquelle notre service est rattaché. Cette organisation nous permet d'avoir une vision globale mais aussi opérationnelle (via le travail inter-services réalisé au quotidien) sur des actions menées sur le Beauvaisis. Nous faisons actuellement le lien avec les services et notamment par le biais des indicateurs qu'ils produisent à l'occasion du bilan d'activité annuel. Un accompagnement est organisé selon les besoins des services. L'objectif de la démarche est double : amélioration continue des services dans l'optique d'une amélioration de l'efficience des services dans chaque domaine de compétence et prise en compte d'une démarche plus globale -DD- dans le montage des projets. La stratégie commune aux quatre entités est établie par la « Prospective 21 » (labellisée Agenda 21 local de France).

Vous faites l'effort de raccrocher les objectifs de votre action aux objectifs nationaux. Comment mesurez-vous et montrez-vous votre contribution à l'atteinte des objectifs nationaux ? Sur quels objectifs avez-vous spécialement avancé ?

Sur le bilan 2013, nous avions principalement indiqué les actions locales en lien avec les objectifs nationaux mais nous sommes conscients que cela ne suffit pas. En effet, au delà du constat sur la situation à l'instant T, il est nécessaire de mieux connaitre la tendance évolutive du territoire dans chaque finalité. Ainsi, pour le rapport 2014 (en cours de rédaction) nous travaillons sur des indicateurs locaux précis soient issus d'instituts nationaux (INSEE...) ou produit par les services. Ces indicateurs que nous commençons à utiliser dans le cadre de la prospective nous permettent de nous comparer à d'autres territoires similaires au notre.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez encore à l'élaboration de votre rapport et en quoi vous êtes-vous amélioré depuis trois ans ?

La principale difficulté est l'identification d'indicateurs fiables et l'analyse que l'on peut en faire à savoir : l'évolution tendancielle du territoire dans tel domaine est-il celui choisi dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération (« Prospective 21, Beauvaisis 2030 ») ou est-il contraire aux choix (ou subi) ? C'est un travail complexe mais qui nous semble fondamental pour savoir si la politique de développement durable, initiée à Beauvais depuis une douzaine d'année, porte ses fruits.

Nathalie Pinault, chargée de mission à la direction générale des services du Conseil général de la Nièvre

Quels éléments contient votre rapport pour lui permettre d'être un réel outil d'aide à la décision pour les élus, comme le veut la loi ?

Tout d'abord, il s'appuie sur les enjeux du territoire mis en évidence sur la base d'un choix d'indicateurs parmi ceux que l'INSEE met à disposition sur son site dans la rubrique développement durable. C'est une façon de concrétiser les enjeux du développement durable, même si c'est une approche partielle. N'étant pas mis à jour tous les ans, ils ne peuvent pas être utilisés pour mesurer les effets de l'action départementale chaque année. De plus, ces indicateurs ne suffisent pas à qualifier tous les aspects du développement durable ! Par exemple, les indicateurs concernant les équipements ne sont pas suffisants pour qualifier le service rendu (pour illustration : même s'il y a peu de salle de cinéma « standard » sur le territoire de la Nièvre, il y a nombre de projections grâce à un cinéma itinérant ! L'accès aux films à l'affiche est donc réel et n'est pas uniquement lié à l'équipement).
Ensuite, le rapport expose les dépenses budgétaires en les qualifiant par rapport aux cinq finalités du développement durable, montrant qu'on peut se poser la question des priorités budgétaires en intégrant ces cinq finalités (parmi d'autres critères d'arbitrage).
Enfin, le rapport conclut sur des questions « stratégiques » qui ouvrent une réflexion tant politique que fonctionnelle. Ces questions pourront, à l'avenir, servir de base à une véritable démarche d'évaluation en matière de développement durable adaptée aux compétences et au fonctionnement de la collectivité.

Comment ont été élaborés vos indicateurs budgétaires ?

Le guide publié par le Ministère du développement durable a fourni une première base pour les indicateurs budgétaires de notre rapport développement durable 2012. Il a été adapté afin que toutes les directions du conseil général « auto-évaluent » leurs programmes budgétaires. Elles devaient noter entre -1 et 4 la pertinence de chaque programme au regard des cinq finalités de développement durable, et indiquer si la démarche était partenariale (ou participative), si une évaluation était prévue, etc... Bien sûr, l'auto-évaluation comporte des risques d'inégalité d'interprétation (malgré un accompagnement méthodologique). Mais cela entraîne aussi les directions à se poser ces questions, et participe de la sensibilisation voire de « l'acculturation » au développement durable.
Les masses budgétaires ont ensuite été regroupées selon l'échelle de notation et selon les cinq finalités, puis les cinq finalités ont été croisées afin de calculer quelle "masse" budgétaire était favorable à une, deux, trois, quatre … jusqu'à cinq finalités à la fois.

Qu'ont-ils montré ? Quelles pistes d'amélioration se dégagent pour améliorer les politiques et le fonctionnement du département au regard du développement durable ?

Tout d'abord ils ne montrent pas tout : ce ne sont pas des indicateurs d'impact de nos actions sur le développement durable, mais des indicateurs d'utilisation de l'argent public à des fins qui respectent plus ou moins les cinq finalités du développement durable. La finalité de l'utilisation des crédits est l'exercice de la compétence ou la réalisation d'un programme, le développement durable n'est pas la finalité en soi.
Ils montrent quand même que, malgré un fonctionnement sectoriel, il est possible de s'interroger plus globalement sur l'impact de l'exercice de nos compétences et de nos actions sur le territoire, sur les habitants et sur notre fonctionnement. Bien souvent, il ne s'agit pas d'un choix binaire « faire ou ne pas faire » mais « comment faire autrement ». Les questions stratégiques sont une base pour conduire ce questionnement. A partir de là deux options sont possibles : soit à partir de l'état actuel on améliore ce que l'on fait, en priorisant par exemple l'amélioration sur les masses budgétaires les plus importantes, soit l'on met tout à plat et l'on imagine complètement un autre fonctionnement. Cela serait un vrai changement : en a-t-on la capacité, la disponibilité, la volonté, le besoin, l'envie ?

Pour en savoir plus

Première note d'analyse et de recommandations du Comité 21 pour l'amélioration continue des rapports de développement durable des collectivités locales

Pour la troisième année, le Comité 21 a effectué la lecture et la valorisation des rapports de développement durable de ses collectivités territoriales dans son Infos 21 . A cette occasion, le programme Territoires durables, a dressé une note spécifique à partir du panel de 42 collectivités étudiées. Des brèves synthétisent les innovations et grandes avancées des collectivités locales en 2013. Des éléments d'analyse permettent dans un second temps de considérer l'effectivité de la prise en compte des éléments de démarche de développement durable, et de faire ressortir les thématiques à la une en 2013. La note se conclue par les recommandations et aides du Comité 21 pour faire vivre les rapports et en assurer l'amélioration continue. Des interviews, des graphiques et des extraits de rapports exemplifient l'analyse. Le Comité 21 encourage enfin à la lecture attentive des rapports les collectivités locales d'un même territoire, l'Etat, et tous les acteurs socio-économiques désireux de s'ancrer localement. *47 pages*. Télécharger la note

Guide méthodologique d'ETD « Le rapport développement durable, nouvel outil de dialogue local »

Désigné comme un outil de dialogue local, le rapport développement durable vise à inciter les collectivités à réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention de nature à améliorer la situation en matière de développement durable. Les collectivités territoriales sont ainsi amenées à faire preuve d'innovation et de créativité pour que ce rapport développement durable ne soit pas vécu comme une obligation seulement, mais comme une opportunité de mobilisation et d'engagement pour la durabilité du territoire. Organisé autour de 12 questions méthodologiques, cet ouvrage vise à la fois à donner à voir la diversité des contenus des rapports édités à ce jour, et à formuler des premiers enseignements pour l'élaboration des futurs rapports développement durable. *82 pages.* Consulter le sommaire du guide.

Comprendre et agir : Guide du CERDD à l'usage des professionnels de la communication et du développement durable

Elaboré par le Centre ressources de développement durable et l'Association des professionnels de la communication du Nord-Pas-de-Calais, ce guide permet d'aider les professionnels de la communication à faire le lien entre leurs rôles et fonctions, et le développement durable. Le Guide développe une partie sur le rapport de développement durable pour aider les professionnels à sa réalisation. Il rappelle qu'au-delà d'une obligation réglementaire, le rapport est un outil de communication qui permet à la fois une meilleure compréhension des impacts de l'organisme en matière de développement durable et une formalisation des enjeux stratégiques après analyse des risques, des opportunités et des bonnes pratiques. Des conseils sont donnés pour les différentes étapes du projet : la collecte de données ; la structuration des informations ; les règles du genre de l'implication des parties prenantes à la mise en place de mécanismes de vérification ; mais aussi les éléments de communication avec des axes de perception et des critères d'observation ; et enfin, la diffusion du rapport et le recueil des réactions. Le guide donne des grands angles sur la réglementation avec les obligations du Grenelle 2, le GRI et l'ISO 26000 mais il développe également des quizz pour aider à se positionner. Il offre en outre le témoignage de professionnels de la communication et des exemples de présentation de rapport. *48 pages.* Consulter le guide.

Cahier du TEDDIF : Rapports développement durable : comment améliorer les pratiques chaque année ?

En juillet 2014, le Teddif a publié son cahier numéro 11, qui rassemble les recommandations des participants à une rencontre de juin 2014 sur les rapports de développement durable. Le rapport présente des éléments de bilan et des pistes d'amélioration pour les prochains rapports de développement durable. Il s'appuie sur les observations menées par Etd au niveau national. Il en ressort que les rapports présentent une grande diversité de contenu, peinent à trouver leur place dans la dynamique territoriale mais constituent un outil incontestable de mobilisation interne. Sur la base des réflexions des participants à la rencontre et des travaux d'Etd et du teddif, des pistes d'amélioration sont proposées. Elles portent sur l'implication des élus et de la direction générale, sur la mobilisation des services et le progrès de la transversalité, mais aussi sur le développement d'outils d'aide à l'analyse et le renforcement du lien entre le rapport développement durable et les orientations budgétaires de la collectivité. *30 pages.* Consulter le cahier.

Index entreprises

Aéroports de Paris 5
Air France-KLM 5
Bouygues Construction 6
Caisse des Dépôts 6
Crédit Mutuel 6
Eco-emballages 7
EDF 7
Egis 8
EY 8
FDJ 8
FEDEREC 9
GDF Suez 9
Groupe SAUR 13
GSF 10
le groupe La Poste 10
Macif 10
Mobivia Groupe 11
Monoprix 11
Orange 11
Plastic Omnium 12
Réseau Ferré de France (RFF) 12
Saint-Gobain 13
Sanofi 13
Schneider Electric 14
Séché Environnement 14
SNCF 15
SUEZ ENVIRONNEMENT 15
Veolia 15
VINCI 16

Index collectivités territoriales

Communauté d'agglomération de Caen la Mer 31
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise 32
Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne 33
Communauté d'agglomération de Limoges Métropole 32
Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées 32
Communauté de communes Erdre et Gesvres 33
Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral 31
Communauté urbaine du Grand Nancy 31
Commune d'Orvault 37
Conseil général de l'Ain 26
Conseil général de l'Aisne 26
Conseil général de l'Allier 26
Conseil général de l'Essonne 27
Conseil général de l'Isère 28
Conseil général de l'Oise 29
Conseil général de la Gironde 27
Conseil général de la Nièvre 28
Conseil général de Seine-Saint-Denis 30
Conseil général des Pyrénées Orientales 29
Conseil général des Vosges 30
Conseil général du Finistère 27
Conseil général du Jura 28
Conseil régional d'Auvergne 23
Conseil régional d'Ile-de-France 24
Conseil régional de Basse-Normandie 23
Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur 25
Conseil régional de Rhône-Alpes 25
Conseil régional des Pays-de-la-Loire 25
Conseil régional du Centre 24
Conseil régional du Limousin 24
Métropole de Nice Côte d'Azur 30
Ville de Beauvais 33
Ville de Bondy 34
Ville de Cannes 34
Ville de Clermont-Ferrand 34
Ville de Colombes 35
Ville de Courbevoie 35
Ville de Lille 35
Ville de Montpellier 36
Ville de Montreuil 36
Ville de Nantes 36
Ville de Sceaux 37

Comité 21
132 rue de Rivoli - 75001 Paris

www.comite21.org

https://www.facebook.com/Comite21

https://twitter.com/Comite21

Comité 21
Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org